

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2022

Bureau

Présidence : M. Armando Couto
Vice-présidence : Mme Caroline Monod
Secrétaire : M. Christian Haas
Membres : M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Giuseppe Di Salvo

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 312-22.12 Transformation d'un local semi-enterré en salle de boxe **p. 1175**
Entrée en matière chemin Tivoli 4 - Subvention d'investissement
Fr. 160'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

- b) 313-22.12 Transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin, **p. 1176**
Entrée en matière route de Chancy 59 - Crédit d'investissement
Fr. 850'000.-- complémentaire
- 7) Projets de délibération du Conseil municipal
- DM078-2022 Jetons de présence et indemnités des conseillères **p. 1176**
Entrée en matière municipales et conseillers municipaux

RAPPORTS DE COMMISSION

- 8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- b) 309A-22.12 Examen et approbation des budgets de fonctionnement **p. 1179**
Arrêté et des investissements 2023 et fixation des centimes
additionnels – Rapport de la Commission des finances,
séance du 7 décembre 2022 (M. Thierry DEROBERT)
- c) 310-22.11 Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle **p. 1192**
Arrêté communale 2023 - Rapport de la Commission des
finances, séance du 7 décembre 2022 (M. Thierry
DEROBERT)
- d) 311-22.11 Versement de la contribution annuelle 2023 au Fonds **p. 1193**
Arrêté intercommunal de développement urbain (FIDU) - Rapport
de la Commission des finances, séance du 7 décembre
2022 (M. Thierry DEROBERT)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission de la sécurité, séance du 16 novembre 2022, rapporteur M. Vincent MAYER
- a) Budget 2023 – Présentation des postes, subventions et fonctionnement GSL **p. 1195**
b) Présentation des activités de la Police municipale **p. 1196**
c) Divers
- 10) Commission de la culture, séance du 22 novembre 2022, rapporteur M. Smult KOUAME
- a) Budget 2023 – Présentation des subventions, événements et postes **p. 1197**
b) Divers
- 11) Commission conjointe de l'environnement et du développement durable et de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 29 novembre 2022, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- Présentation du Plan climat « volet résilience » et discussion **p. 1202**
- 12) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 novembre 2022, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Budget 2023 – Propositions de crédits d'investissement et postes supplémentaires du **p. 1203**
service de l'environnement
b) Retours sur le verdissement du cimetière **p. 1204**
c) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 202213) Commission sociale, séance du 5 décembre 2022, rapporteure Mme Monica DE VECCHI

- a) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Villa Tacchini, en remplacement de Mme Nathalie ADAM (PDC-VL), démissionnaire **p. 1205**
- b) Présentation du CCSI (Centre de contact Suisses-immigrés) **p. 1205**
- c) Présentation du projet « Maison en Couleurs », collaboration entre le SASL et le SPE **p. 1206**
- d) Divers

POINTS FINAUX

- 14) Propositions individuelles et questions
- p. 1208**

CLÔTURE DE LA SEANCEQuestions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Couto : bonsoir à tous. J'ouvre la séance du Conseil municipal du 22 décembre 2022. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs les chefs de service et Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse l'absence de M. Di Salvo. Nous sommes 36, la majorité est à 19.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal est approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Couto : comme annoncé lors de la dernière séance, vous aurez remarqué qu'un photographe est présent ce soir qui a été mandaté par la commune pour prendre quelques photos.

Je tiens à féliciter l'Association de défense des intérêts du Petit-Lancy qui a célébré le traditionnel repas de Noël des aînés, ainsi que son 155^e anniversaire d'existence et l'Association de défense des intérêts du Grand-Lancy qui a aussi organisé un goûter de Noël pour les aînés. Je tiens également à féliciter le club des aînés de Lancy qui a proposé à ses membres un magnifique et convivial repas de Noël et de l'Escalade agrémenté d'un merveilleux spectacle de cirque sous le chapiteau du Cirque de Noël.

Je remarque qu'avec le travail de toutes ces associations, les aînés de notre commune ont la possibilité d'avoir un peu plus de réconfort et de vie sociale, ce qui est particulièrement bénéfique pour eux pendant cette période festive de fin d'année.

Nous avons reçu une lettre du service des votations et élections pour faire part d'une incohérence dans les listes des présidences et vice-présidences des locaux de vote du Grand et Petit-Lancy. Il s'avère que M. Omar Goumba, qui figure sur ces listes, n'a pas la nationalité suisse. Il n'est donc pas autorisé à fonctionner en qualité de vice-président du local de vote du Grand-Lancy et de suppléant au Petit-Lancy. Le groupe des Verts a dû nommer d'autres personnes pour remplacer M. Goumba. Ainsi, pour le scrutin du 2 avril 2023 au local de vote du Grand-Lancy, Mme Captyn a été désignée comme vice-Présidente et M. Hüseyin Temel comme suppléant. Pour la suppléance du local de vote du Petit-Lancy le 22 octobre 2023, c'est M. Vogel qui a été désigné suppléant. Tenant compte de ces modifications qui doivent avoir lieu, je vous propose de voter ces corrections.

Vote accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

Arrivée de Mme Baranyai

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : vous avez trouvé sur CMnet d'une part la réponse du Conseil administratif à la pétition que vous nous aviez renvoyée pour traitement concernant le pavillon de l'école En Sauvy. D'autre part, dans la même configuration, la réponse du Conseil administratif à la pétition concernant la température de la piscine de Maignac.

Vous dire encore que nous avons reçu, et cela pourra être éventuellement transmis à la Commission des travaux si cela est souhaité, la passionnante réponse des CFF sur les mesures énergétiques prises aux gares de Lancy Pont-Rouge et Lancy-Bachet. Cela peut se résumer en « Circulez, il n'y a rien à voir ». L'éclairage, on ne peut rien réduire parce que tout est question de sécurité et l'extinction des écrans - parce que les écrans sont allumés pour dire qu'ils ne diffusent pas sauf aux heures de pointe - il est répondu que la SGA a fait énormément d'efforts pour réduire sa consommation d'électricité et que comme c'est du LED finalement ça va. J'ai trouvé cela pour ma part assez affligeant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

La dernière information, c'est de vous dire, toujours sur le dossier de la pénurie d'énergie, que le Conseil administratif a décidé, après des travaux assez poussés de sa task force pénurie énergétique, de passer commande - ce qui n'a pas été facile - d'un groupe électrogène de secours en cas de crise énergétique, qui permettra d'avoir un QG fonctionnel qui sera situé à la Maison de la sécurité. Il n'y en a plus sur le marché, donc c'était assez difficile d'en trouver un, mais nous avons pu le faire.

Mme Gachet : je tenais à vous faire un retour suite à l'article qui est paru dans la Tribune de Genève sur le fonctionnement de la Police municipale intitulé « Profond malaise au sein de la Police municipale ». Cet article a fait état d'un certain nombre de faits qui ont été relayés auprès des journalistes et on a eu l'occasion de rencontrer la journaliste pour exprimer la position de la Ville.

Je peux vous dire que, effectivement, au niveau du calendrier et de la manière dont cela a été pris en charge au niveau de la Mairie par M. Grosclaude et moi-même, au mois de juin on se rend compte qu'il y a un certain nombre de départs, on s'interroge sur la masse d'APM qui donne sa démission, il y en avait cinq. On convoque l'Etat Major au mois d'août de manière à comprendre l'origine et les causes de ces démissions. Il apparaît que trois motifs sont annoncés : il y a des questions salariales, des questions d'horaires et de tâches. Au niveau de l'horaire, c'est vrai que les communes sont totalement autonomes et au niveau des tâches, le périmètre de tâches est défini, mais la complexité de la tâche et la fréquence de certaines tâches est définie par rapport aux besoins des communes. On a un horaire qui est beaucoup plus étendu que certaines communes, une diversité des tâches qui est complexe, ce sont ces trois éléments qui sont ressortis au niveau de l'Etat Major.

Raison pour laquelle on a décidé de recevoir l'ensemble du personnel, personnel administratif, agents et Etat Major en séance collective, de manière à leur exprimer en tout cas notre inquiétude. Il est ressorti de cette séance la nécessité de faire un sondage anonyme, un sondage qui a été lancé à l'interne. Sur la base des réponses que nous avons reçues courant novembre, nous avons décidé de lancer un audit externe cette fois; celui-ci vient de prendre fin cette semaine et nous aurons les résultats courant janvier.

Suite aux résultats de l'audit – et là-dessus je m'y engage – nous prendrons les mesures qui seront nécessaires en fonction de ce que l'audit nous dira. Il est exclu que l'on laisse dire des choses comme cela au niveau du public sans que nous prenions notre responsabilité. Donc, on va attendre les recommandations des auditeurs et on reviendra vers vous pour vous faire un retour probablement courant février ou mars.

M. Bonfanti : la réponse du Conseil administratif à la question écrite de Mme Monod relative à la salle communale du Grand-Lancy se trouve dans le CMNet et la deuxième communication est de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE077-2022 déposée par Mme Monod lors du Conseil municipal du 24 novembre 2022

Quel futur pour la salle communale du Grand-Lancy ?

*Occupation salle communale du Grand-Lancy
fermée pendant les vacances scolaires
2022 : 75 locations*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

En sus,

Salle des Aînés : louée les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis

Salle des Intérêts : louée les lundis, mardis et samedis

La question de la rénovation de la salle communale et de sa future utilisation traite d'une démarche opérationnelle anticipée par rapport à la situation des réflexions actuellement en cours de traitement par l'administration, dans un périmètre plus élargi que le bâtiment en lui-même.

En effet, le PDCom est doté pour ce périmètre d'une fiche sectorielle (fiche 08-Tressy-Cordy en pj) qui identifie la nécessité d'analyser l'ensemble du secteur en interrogeant sa future affectation et sa requalification.

Les options évaluées questionnent donc l'avenir de la salle communale sous les angles d'une démolition, d'une démolition reconstruction, d'une rénovation, d'une relocalisation du programme sur d'autres sites de la commune et ceci dans un contexte plus global.

Les réflexions s'inscrivent dans un contexte de contraintes, évolutions à court ou moyen terme, et d'études en cours dans le périmètre, notamment :

- *l'étude de la moyenne ceinture et de la tangentielle tram menée par le Canton et qui impacte potentiellement le secteur,*
- *l'étude pour le réaménagement du parc de la mairie,*
- *l'étude programmatique de localisation des besoins administratifs de la Ville de Lancy*
- *la libération à court terme de la grange aujourd'hui utilisée par les jardiniers du SE avec une réaffectation du bâtiment en cours de définition*
- *l'identification dans le cadre de la stratégie foncière de ce site avec de forts potentiels d'espaces publics à l'articulation entre le site de la mairie et le parc Tressy-Cordy.*
- *le devenir de différents bâtiments du site, avec la question des échéances des baux et affectations actuelles.*

Les orientations pour l'avenir de la salle communale sont par conséquent fortement dépendantes des études en cours et des contraintes exprimées. Les services de l'administration ne manqueront pas de revenir vers le Conseil municipal dès que des options concrètes seront prêtes à être présentées.

Mme Moyard : il me semble que le Bureau a omis une communication que nous avons convenue, celle concernant le nouveau nom et périmètre d'action de la Commission sociale et de la petite enfance. Le Bureau a décidé, lors de sa séance du 12 décembre dernier, suite à la demande de la Commission sociale, de renommer cette dernière Commission sociale et de la petite enfance. Il n'y a pas de modification fondamentale étant donné que précédemment, les questions de petite enfance étaient déjà traitées à la Commission sociale, mais vu que la petite enfance est devenue un service, la Commission et le Bureau ont souhaité modifier formellement l'intitulé de cette commission, ce qui formellement va être fait vu que c'est une compétence qui appartient au Bureau.

Je vous souhaite volontiers de belles fêtes plutôt à la fin de la séance quand vous aurez accompli l'ordre du jour qui nous tient à cœur.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022**NOUVEAUX OBJETS****6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF****a) Transformation d'un local semi-enterré en salle de boxe chemin Tivoli 4 – Subvention d'investissement (Fr. 160'000.--) (312-22.12)**

=====

Mme Gachet : en préambule, vous expliquer sommairement l'objectif de ce message. Un gros travail a été fait avec la FCIL, le service social et le service des sports autour de ce local qui était mis à disposition par la FCIL, qui se situe au chemin de Tivoli 4, très près de l'école Tivoli qui est juste en face. On a eu l'opportunité de travailler sur ce local qui permettait à un club qui actuellement s'entraîne dans un des locaux à l'école Tivoli mais qui était devenu trop petit par rapport au nombre d'inscrits et l'ensemble des cours qu'il souhaitait proposer à la population, la possibilité d'aménager ce local à moindres coûts. En effet, il s'agit d'un montant de Fr. 160'000.--, sachant qu'il y a toute la partie isolation, les renforcements au niveau de l'isolation thermique, sonore pour éviter de déranger les voisins. Et c'est un projet qui a été monté aussi avec l'association qui participera à une partie de l'équipement avec ses propres deniers. Nous vous proposons cette entrée en matière pour que l'on puisse vous présenter la transformation de ce local pour cette association de boxe.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention,

M. Couto : le Bureau vous propose un renvoi à la Commission des sports.

Mme Monod : il nous a semblé, pour être cohérent avec la discussion que nous avons eue lors du dernier Conseil municipal, que ce projet devrait être renvoyé en Commission des travaux puisqu'il s'agit avant tout de travaux et non de sport.

M. Couto : c'est une proposition de renvoi à la Commission des travaux.

Mme Moyard : le but n'est pas de refaire le débat que vous avez déjà eu concernant le Tennis club. Je précise à toutes fins utiles que le service des travaux n'a pas travaillé sur cet objet, que si vous le souhaitez, ce sera Mme Gachet ainsi que le service des sports qui défendra ce point. Je tiens simplement à vous dire que dans ces conditions cela va commencer à être difficile pour le service des travaux de traiter ses propres objets, alors que la Commission des sports, elle, a tout loisir de le traiter dans son ordre du jour et que cela pose une véritable question. Donc, il faudra peut-être vous occuper de la question de fond, et ne pas refaire le débat à chaque exposé des motifs.

M. Dérobert : je vais être bref, j'étais à l'origine de la dernière discussion et du lancement du débat. Je pense que c'est une question de mesure, la dernière fois on votait Fr. 5 millions et quelques, cela semblait logique que ce soit la Commission des travaux qui gère cela ; là on gère Fr. 160'000.--, je pense que cela peut rester aux sports et c'est légitime que ce soit traité à la Commission des sports.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la proposition de renvoi à la Commission des travaux.

Le renvoi à la Commission des travaux est refusé par 24 non, 9 oui, 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

M. Couto : nous allons maintenant voter le renvoi à la Commission des sports.

Le renvoi à la Commission des sports est accepté par 28 oui, 0 non, 7 abstentions.

b) Transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin, route de Chancy 59 – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 850'000.--) (313-22.12)

=====

M. Couto : le Bureau vous propose le renvoi à la Commission des travaux et Commission des finances.

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, il s'agit d'une demande de crédit complémentaire conformément à la Loi sur l'administration des communes (LAC). Nous sommes supposés, avant d'exécuter les travaux, s'il s'avère que les travaux vont coûter davantage que 10% de plus que le crédit qui a été voté, de vous solliciter préalablement auxdits travaux. C'est donc le cas de cet exposé des motifs qui s'explique par deux raisons principales : la première, c'est qu'au moment du crédit complémentaire, l'autorisation de construire était en phase de dépose et en début d'instruction. Il s'est avéré au terme de l'instruction que le Service cantonal d'autorisation de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) exigeait bien davantage d'éléments de rangement, de menuiserie intérieure ; d'autre part, après un travail encore plus approfondi que cela n'avait été fait initialement, les aménagements extérieurs ont été rendus passablement plus ambitieux et complets que ce qui avait été d'abord pensé. Ces deux raisons expliquent la quasi-totalité du crédit complémentaire qui vous est demandé, d'un montant de Fr. 849'000.--, et comme l'a dit le Président, nous sollicitons le renvoi en Commission des travaux et des finances.

Mme Monod : les Vertes et les Verts voteront cette entrée en matière car c'est un sujet qui nous tient à cœur. Néanmoins, nous nous réjouissons d'obtenir des explications sur le coût exorbitant des aménagements intérieurs lors de la Commission des travaux.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Jetons de présence et indemnités des conseillères municipales et conseillers municipaux (DM078-2022)

=====

M. Couto : le Bureau propose un vote sur le siège, mais d'abord nous allons voter l'entrée en matière.

Mme Monod : juste vous présenter en deux mots la raison de ce projet de délibération. En Suisse et peut-être particulièrement au niveau communal, on ne fait pas de la politique pour devenir riche, cela se saurait. Non, les motivations sont ailleurs et viennent nourrir l'engagement demandé. Un engagement qui parfois peut-être hors normes. Certains rapports de cette

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

législature, comme celui de la Commission de l'administration concernant la refonte des statuts du personnel et de l'échelle des traitements en sont un exemple parlant.

Il ne s'agit pas seulement de paraphraser un procès-verbal, mais d'un vrai travail de synthèse et de rédaction. En l'occurrence, plus de 30 heures de commission pour quasiment le même temps de rédaction.

Alors comme annoncé en préambule, l'idée n'est pas d'estimer au franc près le coût de rédaction d'un tel rapport, mais d'amener une certaine valorisation à ce travail pour en garantir la qualité.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'amender la délibération sur les jetons de présence en permettant de manière exceptionnelle au Bureau d'allouer un supplément complémentaire de maximum Fr. 300.--. Nous espérons que cette solution conviendra à chacun et chacune et que vous lui réserverez un bon accueil.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : le Bureau vous propose un vote sur le siège.

Mme Fernandez : je voulais simplement dire que, étant directement concernée par ce vote, je vais m'abstenir.

M. Couto : nous allons voter la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Couto : nous allons passer au vote de la délibération, si plus personne ne souhaite prendre la parole.

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 76 du règlement du Conseil municipal ;

Vu la délibération 189-19.09, « Ajustement des jetons de présence du Conseil municipal », du 31 octobre 2019 ;

Vu le nombre de commissions nécessaires au traitement de certains sujets ;

Sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

Le Conseil municipal

DECIDE

- I. D'annuler la délibération 189-19.09 du 31 octobre 2019 et de la remplacer par la présente délibération et ce dès le 1^{er} janvier 2023.*
- II. D'appliquer le mécanisme prévu ci-après déjà pour les jetons de présence de l'année 2022.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

III. *De fixer les montants relatifs aux jetons de présence des membres du Conseil municipal de la Ville de Lancy de la manière suivante :*

1. Indemnités de base

Sont prévus les mécanismes d'indemnités suivants :

- a. Fr. 120.-- pour les séances du Conseil municipal, de commissions et du Bureau ;*
- b. Fr. 285. -- par demi-journée de participation à des jurys d'architecture ;*
- c. Fr. 1'200. -- pour la personne assurant la présidence annuelle du Conseil municipal*

2. Suppléments

Viennent s'ajouter aux indemnités prévues sous point 1 les suppléments suivants :

- a. Fr. 90.-- pour la présidence d'une séance de commission, du Bureau et du Conseil municipal ;*
- b. Fr. 90.-- pour le rapport d'une séance de commission ;*
- c. Fr. 140.-- pour le rapport qui couvre plus qu'une commission et moins que six ayant traité un même objet ;*
- d. Fr. 190.-- pour le rapport final des commissions du budget et des comptes ;*
- e. Dans le cas où un rapport couvre plus que cinq commissions ayant traité d'un même objet, le Bureau du Conseil municipal peut décider à l'unanimité d'allouer un supplément complémentaire à celui prévu sous lettre c. Ce supplément ne peut excéder Fr. 300.--.*

3. Imputations

- a. d'inscrire sous la rubrique budgétaire « 01.300 indemnités aux Conseillers municipaux » les montants résultants du versement des indemnités et des suppléments prévus sous chiffre 1 let. a et c et sous chiffre 2 ;*
- b. d'inscrire les montants résultants du versement des indemnités prévus sous chiffre 1 let. b à charge du compte d'investissement correspondant.*

La délibération municipale DM078-2022 est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022**RAPPORTS DE COMMISSION****8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2023 et fixation des centimes additionnels (309A-22.12) – Rapport de la Commission des finances, séance du 7 décembre 2022 (M. Thierry Dérobert)
=====

M. Dérobert présente le sujet : la Commission des finances s'est réunie lors de deux séances consécutives durant une même soirée afin de traiter du budget 2023.

Le président propose de parcourir le document reçu page par page, ce qui est accepté par la commission.

Diverses questions sont posées par les commissaires.

Les protections périodiques sont abordées, Mme Moyard confirme que ces coûts ont été pris en compte dans le budget.

Une explication est fournie concernant les tenues de gala de la Police municipale ainsi que sur la diminution des recettes par rapport aux amendes d'ordre. Les agents engagés à partir de cette année pourront en effet intervenir en sus du contrôle du stationnement pour de la prévention, du remplacement de patrouilleuses et faire de la circulation. Lesdits contrôleurs n'étant pas à pied d'œuvre au 1er janvier, l'administration a aussi tenu compte du temps de mise en place du service qui ne sera peut-être pas aussi effectif que la Fondation des parkings sur les premiers mois.

Les cotisations LPP et l'indexation de la vie chère sont abordées et des explications sont fournies aux commissaires quant à leur fonctionnement et l'incidence de celles-ci sur le budget. Il est aussi abordé le taux de l'indexation fixée à 2% dans le budget et qui pourrait se trouver supérieur dans son application après réception des chiffres de décembre. Il se pourrait alors que le Conseil administratif soit obligé de passer devant ce Conseil pour voter un dépassement de crédit.

Des questions sur une augmentation de subventions pour diverses associations culturelles sont abordées avec des réponses satisfaisant la commission.

L'achat d'une tondeuse est questionné quant à son coût, cette machine étant plus complexe que son appellation ne le laisse entendre, cet investissement est confirmé nécessaire par le chef de service.

La ligne quant au remplacement du système calorifique de la piscine est abordée et les explications quant au futur de la chaudière sont apportées relevant des retards dus notamment aux SIG et au raccordement au CAD.

Des commissaires abordent aussi les subventions accordées aux samaritains et l'augmentation de celles-ci. Les explications sont données et font notamment mention de l'intégration des subventions non monétaires ainsi que la compensation de leurs interventions durant des manifestations officielles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Un projet de collaboration avec la Fondation officielle pour la jeunesse est expliqué et répond à une interrogation d'une commissaire sur une nouvelle ligne budgétaire.

Les subventions mobilité douce sont abordées. Le Conseil administratif nous propose un amendement de cette ligne réduisant de Fr. 40'000.-- cette ligne et explique que ces fonds, en augmentation après un amendement de Fr. 46'000.--, sont destinés à promouvoir au sein de l'administration les déplacements notamment à vélos.

Nous abordons ensuite les subventions aux organisations privées à but non lucratif. La situation des places de crèches est abordée et notamment les places réservées à Procter & Gamble. La situation est identique aux années précédentes en rapport à une convention signée depuis quelques années et valable encore jusqu'à 2032. D'autres associations sont aussi passées en revue ainsi que la solidarité internationale.

Nous passons ensuite en revue les taux d'activité ainsi que les effectifs prévus pour l'année prochaine. Les personnes engagées déjà cette année en CDD qui sont prévues au budget prochain avec un poste fixe sont examinées. Le poste d'organisateur des marchés et manifestations est notamment discuté, ainsi que d'autres postes nouvellement créés temporairement.

La première séance est maintenant terminée.

La deuxième séance s'ouvre sur les zones de développement et nous évoquons deux PLQ qui sont le quartier de Pont-Rouge ainsi que le futur PLQ de Chapelle-Gui. Ces PLQ ne sont pas du domaine de notre commission mais influent évidemment sur le budget de notre commune.

Une question est ensuite posée sur la possibilité d'accélérer les mesures en rapport avec l'amélioration énergétique pour savoir si nous pouvons accélérer notre effort. Il est répondu qu'en l'état, il est difficile d'aller plus rapidement et qu'un poste est prévu pour le budget 2023 afin de pallier ce problème.

D'autres points sont encore abordés avant de passer aux éventuels amendements proposés par les commissaires.

Une seule proposition est faite au Conseil administratif pour une augmentation de la subvention au Lancy-Plan-les-Ouates Basket de Fr. 14'000.--. Le Conseil administratif proposera cet amendement à son budget.

Une discussion sur la solidarité internationale s'est ensuite déroulée mais n'étant que technique, elle n'a pas abouti à une décision puisque les chiffres qui lui sont liés sont un pourcentage de notre budget, soit 0,7%.

Nous arrivons sur la fin et le budget qui se présente donc, avant le vote, avec les chiffres suivants :

- Les charges d'exploitation se monteront pour 2023 à Fr.156'568'413.-- contre Fr. 133'254'557.-- budgété en 2022, soit une augmentation des charges de plus de 23 millions.
- Les revenus d'exploitation sont estimés à Fr. 139'370'438.-- contre Fr. 116'898'333.-- en 2022. Il est à noter que le Conseil administratif nous a communiqué lors de la présentation du budget qu'il a revu à la hausse les prévisions de l'Etat en ajoutant 800 potentiels nouveaux contribuables pour les personnes physiques et de 3% pour ce qui concerne les personnes morales, soit les entreprises. Il a enfin aussi budgété 4% pour les personnes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

physiques et 30% pour les personnes morales de correctifs sur les années antérieures. Il n'est malheureusement pas possible de savoir quel montant total toutes ces prévisions à la hausse représente mais il est possible de les estimer à plus de 10 millions.

- Les résultats financiers ont enfin été estimés à Fr. 13'151'975.--.
- Le résultat global du budget de la commune de Lancy est donc un budget déficitaire de Fr. 4'046'000.--.

La fixation des centimes additionnels conservée comme les années antérieures et n'ayant pas soulevé de réaction, le président est ensuite passé au vote. La commission s'est donc prononcée à 7 voix en faveur moins 4 abstentions et 0 contre, la Commission des finances accepte l'arrêté relatif à l'examen et à l'approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2023 et la fixation des centimes additionnels.

Mme Beun : le groupe MCG remercie les fonctionnaires de la Mairie, en particulier Mme Aymon et M. Santangelo, qui ont élaboré le rapport du budget qui nous a été présenté avec tous les détails et explications point par point, ce qui a permis aux membres de la Commission des finances une meilleure lecture et analyse des divers documents pendant le travail en commission.

Le groupe MCG déplore que les comptes du budget pour 2023 soient présentés avec un déficit de Fr. 4 millions. Cependant, nous sommes conscients que la croissance de la population à Lancy n'est pas négligeable, ce qui peut être une justification pour l'augmentation des dépenses. Néanmoins, le groupe MCG a remarqué que divers services sont moins attentifs que d'autres aux dépenses. Nous constatons aussi qu'un nombre considérable de nouveaux postes de travail sont demandés. Sont-ils tous nécessaires par rapport à l'augmentation de la population lancéenne ? N'oublions pas que ces postes de travail prévus et créés resteront une charge pour les budgets à venir.

Le groupe MCG estime donc qu'il serait temps et raisonnable qu'un effort soit fait de manière que notre commune puisse avoir un budget équilibré, pour que, au lieu d'aggraver la dette, elle puisse a contrario être réduite.

Le groupe MCG continue à être vigilant et bien que nous ayons conscience du fait que les prestations sociales soient importantes afin d'aider la population lancéenne, nous considérons aussi qu'une autre façon d'aider les familles lancéennes afin d'éviter de péjorer leur situation financière particulièrement pendant cette période de crise que nous traversons et qui a causé entre autres un taux d'inflation très élevé, serait de prévoir une diminution de la charge fiscale en diminuant le centime additionnel.

Par ces motifs, le groupe MCG refusera ce budget.

M. Dérobert : avant de passer à des prises de position, je vous propose des amendements à ce budget.

Je dois vous avouer que pour chercher des économies dans ce budget, nous avons travaillé longuement et il apparaît très bien fait, sûrement, soit, mais il y a un certain nombre de postes qui sont relativement nébuleux, comme le poste 02, nature 30, charges du personnel, plus de Fr. 8 millions, qui regroupe un certain nombre de services. Il s'agit du service des travaux, des RH, du secrétariat général, de la communication, etc. et il est difficile de savoir où et comment on a des nouveaux postes, outre le fait qu'on a pu en discuter brièvement dans certaines commissions. Et de ce que nous avons entendu justement en commission, il y a des postes qui, pour nous, ne sont pas nécessaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Donc l'intérêt d'amender un poste aussi général, c'est qu'on ne prive pas l'administration de mettre l'argent là où il le faut, puisque c'est une seule ligne et qu'à partir de là elle la dispatche où elle veut sur les postes qui sont le plus nécessaire. Nous pensons qu'il est important de réduire ce budget déficitaire et de ne pas trop continuer dans les chiffres rouges.

Nous vous proposons à la place d'un montant du budget qui est actuellement à Fr. 8'765'699.—, de passer à Fr. 8'160'000.--, qui est donc une économie d'environ Fr. 605'000.--. Dans les postes que nous visons, je pense qu'il y a un certain nombre de postes au secrétariat général demandé qui pourrait être rediscuté. Il y a aussi deux-trois postes au service des travaux qui pourraient être rediscutés, on a notamment une augmentation de Fr. 800'000.— sur l'année passée, en sachant qu'il y a eu en plus un basculement dans ce poste, il y a 7 postes qui sont partis au service de l'urbanisme, donc ce n'est pas une augmentation de Fr. 800'000.--, mais largement plus d'un million et demi. C'est pourquoi, on demande sur un poste et je pense que ce n'est pas le plus gros, de réduire la voilure et que le Conseil administratif fasse un effort.

M. Couto : si j'ai bien compris, vous faites un amendement sur la ligne 02, nature 30, charges du personnel. Vous proposez que le montant soit diminué à Fr. 8'160'000.--.

M. Jotterand : j'avais demandé la parole pour le budget, mais je prends volontiers la parole pour l'amendement aussi et cela se rejoindra d'ailleurs un peu.

J'entends avec plaisir que le groupe MCG est vigilant, mais le groupe MCG a voté pour le budget en commission il y a deux semaines, donc c'est une vigilance qui change d'une fois à l'autre, ni à gauche, ni à droite, bien au contraire, votre devise est bien respectée, de manière vigilante.

De la même manière, côté PLR, on ne vous a absolument pas entendu en commission, ni questions, ni propositions, ni amendements, et on devrait maintenant faire ce travail en plénière, ce qui dans un souci d'efficacité ne me semble pas très avenant. Pourquoi ? Parce que ces questions, ces postes, tout cela a été discuté dans les différentes commissions d'abord, ensuite en Commission des finances et c'est là qu'on aurait pu justement se poser la question de savoir si l'amendement était efficace ou non et on ne vous a malheureusement pas entendu. Donc, là on considère le travail fait et on ne peut pas recommencer maintenant, 22 décembre, à 20h47, à reprendre le budget page par page. Et donc, malheureusement le groupe socialiste va refuser votre amendement.

Mme Moyard : concernant l'amendement de M. Dérobert, outre le fait qu'effectivement le Conseil administratif ne peut que souscrire sur les questions de forme à ce que vient de dire M. Jotterand, bien sûr on peut refaire des amendements en plénière, mais c'est quand même bien de les faire en commission, là où on peut réellement discuter.

Je ne peux quand même pas tout à fait vous laisser dire, et c'est pour cela que je prends la parole, puisque les deux services que vous avez mentionnés sont sous ma responsabilité, qu'il n'y a eu que de brèves discussions en commission thématique. Les postes proposés au service des travaux et de l'énergie et au secrétariat général ont été amplement développés, pour l'Administration, vous le savez, vous y étiez. Donc je suis un petit peu étonnée, je ne sais pas si cela n'a pas été clair mais je n'ai pas entendu de questions en commission qui remettaient en cause ces différents postes.

Ils sont plus qu'indispensables, dans les deux cas il y a des postes qui sont de la pérennisation de personnel temporaire actuellement en place et qui fournit un travail dont on ne peut simplement pas se passer, c'est justement pour cette raison-là qu'ils ont été engagés durant le cours de l'année 2022.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Pour les deux nouveaux postes qu'ont chacun de ses deux services, cela correspond simplement à la nécessité de traiter à la fois les projets inscrits dans le programme de législature du Conseil administratif – vous me direz que cela c'est notre responsabilité – mais également l'ensemble des demandes que votre Conseil nous adresse quant à la diligence avec laquelle on doit porter les différents projets. Je fais par exemple référence à la question qui m'était posée en Commission des finances par Mme Bonvin Bonfanti, qui me disait « est-ce qu'on ne peut pas aller plus vite sur les questions de rénovation énergétique ? », ce à quoi j'ai répondu que j'aimerais bien, le problème est que je n'ai actuellement pas de compétences suffisantes pour faire ces différents travaux, sans compter même la charge de travail. Il en va de même pour le poste d'architecte qui est demandé, vu le nombre de projets en cours.

J'en terminerai sur la question du secrétariat général, nous avons fait, M. Dérobert, et on vous l'a dit en Commission des finances, des arbitrages au niveau du Conseil administratif. Nous n'avons ni accepté toutes les demandes des chefs de service qui sont largement présents ce soir et ils le savent très bien, et nous avons même sur ceux que nous avons initialement accepté, nous, au niveau de l'Exécutif encore retrancher un certain nombre de postes pour être capable de vous présenter un budget qui certes est déficitaire, mais reste dans la marge de manœuvre, inférieur au seuil RFFA.

Le secrétariat général comporte deux postes absolument stratégiques et complètement indispensables, l'un est d'avoir un véritable binôme de notre Secrétaire général, tant les dossiers, les réformes à mener, les procédures à mettre en place, enfin il y a vraiment beaucoup à faire pour moderniser, comme le disait le Conseil administratif en programme de législature, de passer à une administration 2.0. C'est sympa de le dire sur papier, mais ensuite il faut avoir la force de travail de mener ces réformes, nous en avons mené un certain nombre qui se sont clôturés pas plus tard que lors de votre dernière séance, mais il y en a encore beaucoup d'autres à faire.

Et le dernier, c'est de créer un véritable service RH, je ne suis pas tellement sûre que l'on peut sérieusement envisager, à l'heure où nous avons 600 collaborateurs et collaboratrices, de ne même pas avoir un service RH qui d'ailleurs nous était demandé déjà en 2017 par la Cour des comptes.

L'idée n'est pas de refaire les travaux qui ont été faits à la fois dans les commissions thématiques et en Commission des finances, je ne peux que regretter que vous n'ayez pas amené ces points à ce moment-là et je laisserai à ma collègue en charge des finances les propos qui me complèteront et qui seront plus généraux notamment sur certaines des assertions de la prise de position du MCG.

M. Dérobert : j'entends tout à fait M. Jotterand et notre Maire, il aurait été plus facile de les faire en commission. Quand on nous a présenté cela dans les commissions thématiques, on nous présentait des postes et non pas des budgets et la Commission des finances a eu lieu quelques jours après la réception de notre budget, un budget de Fr. 156 millions, 20 et quelques millions de plus que l'année passée. Il faut le digérer, il faut rentrer dans tout, on a eu une séance pour le faire et on s'est arrêté là. Ce que l'on demande depuis un certain nombre d'années, dont je fais appel de mes vœux depuis très longtemps, ce serait de recevoir un budget bien avant, ce qui nous permettrait de travailler largement sur cela. Jusqu'à présent on ne nous a pas donné satisfaction, donc en effet on a eu 4-5 jours pour se plonger dans un budget – alors évidemment on avait une séance le lendemain qui aurait pu être utilisée, mais je suis désolé que nous soyons tous des politiciens de milice, il est difficile quand on finit une séance à 23h00, dans reprendre une autre à 18h30 le lendemain et d'avoir pu traiter tous les points et soulever toutes les questions qu'on aurait voulu. Cela c'est sur la forme, donc vous conviendrez que c'était un peu difficile d'aborder ces questions pendant la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Deuxièmement, vous parlez des postes, en effet j'en ai évoqué, mais j'ai aussi évoqué le fait que vous aviez la responsabilité de cette ligne-là et que dans cette ligne il y a aussi sûrement les CDD, il y a un certain nombre de postes que nous ne maîtrisons pas directement et à partir de là, vous connaissez mon attachement à la séparation des pouvoirs et à certaines choses qui vous sont totalement dévolues et sur lesquelles nous n'avons pas à intervenir, gérer le budget et mettre les fonds là où il faut c'est de votre responsabilité. Notre responsabilité est de voter un budget, j'estime que cette ligne a subi une augmentation largement supérieure à ce qu'elle devrait et que ce budget est largement plus déficitaire, même si vous me parlez de Fr. 4 millions, je vous rappelle quand même que vous avez augmenté les prévisions que vous avait donné l'Etat, donc on aurait pu parler d'un budget largement plus déficitaire, mais vous l'avez ramené comme vous avez pu à Fr. 4 millions.

Je suis désolé de troubler un peu cette assemblée, en effet ce n'est pas courant que l'on fasse des amendements au budget, je crois même que c'est la première fois qu'on fait un amendement au budget, la plupart du temps ils sont votés directement et par la commission et par le Conseil municipal, mais une fois n'est pas coutume, il faut bien un début.

Mme Gachet : quelques remarques par rapport à la construction du budget. On a eu l'occasion d'en parler à de très nombreuses reprises. Je vous rappelle qu'il avait été proposé de faire une première entrée en matière en septembre, avec les chiffres qui étaient en notre possession au niveau des rentrées fiscales, en sachant que la dernière version nous est livrée par l'Administration fiscale fin octobre et que vous n'avez pas souhaité pouvoir travailler sur un premier budget qui n'avait pas pris en considération la réalité des projections fiscales. Donc, on a fait comme le Conseil municipal nous l'a demandé, c'est la raison pour laquelle nous n'avons fait une entrée en matière qu'au Conseil municipal du mois de novembre et le renvoi en commission à la commission du mois de décembre pour être voté ce soir.

Concernant certains postes au niveau du secrétariat général, je vous rappelle que le travail que l'on a fait en 2021 pour la préparation du budget 22, nous avons déjà fait une très grosse régulation sur ces postes et nous avons déjà pris la décision de supprimer par nous-mêmes un certain nombre de postes au niveau Etat Major parce que nous n'étions pas prêts à pouvoir réellement construire une ossature autour de ces postes. Par contre, on vous avait annoncé qu'on reviendrait en 2022 avec. Ces postes sont super nécessaire pour le bon fonctionnement de notre administration, nous avons donc revu l'organisation complète des services et ces fonctions Etat Major que ce soit au niveau des ressources humaines, au niveau du secrétaire général adjoint, au niveau du fonctionnement du marché par exemple, ce sont des besoins qui se sont avérés au regard de l'évolution, non pas de la population mais des prestations offertes et je trouve un peu réducteur de dire que l'augmentation de la population est de 2%, donc on augmente de 2%. Ce n'est pas comme cela que se construit un budget. Les postes que l'on vous propose répondent réellement à des besoins que nous avons identifiés avec nos chefs de service, les Fr. 600'000.— que vous souhaitez économiser, nous estimons qu'ils sont nécessaires pour soutenir l'ouverture de 3,5 à 4 postes et on en a besoin. Cette responsabilité vous incombe, si vous deviez dire que vous souhaitez supprimer un poste, pour nous tous les postes qui figurent au budget sont nécessaires et nous les revendiquons.

Mme Bonvin Bonfanti : la plupart des choses que je voulais dire a déjà été dite par mes préopinants-e-s. J'avais juste une question et une remarque que vous transmettez à M. Dérobert. La première, c'est que je ne sais pas combien il y a d'amendements mais vu que cela concerne des chiffres assez précis, je me demandais s'il avait rempli le petit formulaire ad hoc pour faire des demandes d'amendements parce que ce serait bien plus pratique. Cela aurait été encore plus pratique qu'il nous les envoie avant, il se plaint du fait qu'il reçoit les informations du Conseil municipal trop tard, mais en fait il fait à peu près la même chose.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

J'aimerais aussi dire que, apparemment, il y a des gens qui ont réussi à traiter du budget dans les temps et qui ont posé beaucoup de questions à la Commission des finances, ce qui ne me semble pas, sans vouloir trahir les secrets de commission, avoir été son cas.

M. Dérobert : premièrement, ce n'est pas moi qui vous ai demandé de ne pas présenter le budget en septembre, il y a eu un retournement de certaines personnes dans la salle qui, maintenant, le demande, mais qui en effet ont voté cela il y a deux ans.

La deuxième chose, en effet cet amendement, je pense que vous êtes capables de retenir trois chiffres et en accord avec le Président, je ne lui ai pas transmis la chose sur papier, mais je pense que vous êtes capables de le faire.

Et il est vrai qu'un certain nombre de questions ont été posées par différentes personnes sur ce budget. Oui il y a eu un amendement, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est une question qui a été posée par un commissaire, on a grossi de Fr. 14'000.— le budget pour une association, très bien je n'ai aucun souci, mais il n'y a eu aucun autre amendement proposé par quiconque dans l'assemblée de la Commission des finances. Le deuxième amendement a été présenté par le Conseil administratif, j'en ai fait mention dans le rapport donc je peux en parler ouvertement.

A partir de là, oui en effet, vous avez sûrement bien travaillé et posé des questions. Maintenant, poser des questions c'est normal et lors de la première séance de budget, c'est là qu'on pose des questions et qu'on se renseigne sur le pourquoi du comment ; éventuellement on arrive à déterminer une stratégie, mais il n'a pas été possible de déterminer une stratégie puisqu'on n'a pas eu une deuxième séance, sauf celle qui aurait pu avoir lieu le lendemain, mais malheureusement j'ai un travail comme tout le monde dans cette salle et en 24 heures, c'est difficile de le faire.

Je maintiens et je suis encore désolé de devoir le faire comme cela. Je pense que les prochaines années, si on nous présente un budget plus rapidement, il sera possible de travailler convenablement sur celui-ci, mais cette année cela n'a pas été le cas.

M. Jotterand : c'est vrai que nous n'avons en effet pas fait beaucoup d'amendements, mais avec un budget provenant d'un Conseil administratif à la même majorité que nos groupes, on a forcément moins d'amendements potentiels à faire. Cela dit on avait quand même préparé des questions de compréhension, certaines discussions, etc., mais c'est vrai que le temps était court. Cela dit je pense qu'il est aussi important d'avoir les meilleures prévisions fiscales que l'on puisse avoir, les plus précises, et c'est vrai que plus on le fait tard mieux c'est, par contre on pourra en rediscuter en Commission des finances en début d'année pour voir si éventuellement par exemple un changement de paradigme pour la fixation de la plénière du Conseil municipal par rapport au dernier jeudi du mois pourrait améliorer la situation en offrant quelques semaines de plus à la Commission des finances, ce qui serait bienvenu.

Sinon, ce que je voulais dire a déjà été dit avant, mais je me permets juste de vous rappeler, comme vous disiez que certaines personnes ont retourné leur veste dans cette salle, les demandes répétées de l'ancien président de ce Conseil de faire des amendements écrits. Je trouvais que c'était une demande tout à fait sensée et je trouvais ce président très bien ! Et je vous recommande de suivre ces conseils avisés...

M. Antich : par rapport à la demande d'amendement du PLR, nous allons la soutenir pour le groupe PDC-VL. On ne remet pas forcément les postes en question, nous ce que nous remettons le plus en question, c'est la vitesse à laquelle on traite les dossiers et la vitesse à laquelle on ouvre de nouveaux grands chantiers qui demandent énormément de temps à l'administration et qui demandent évidemment des ressources. On trouve que les éléments sont peut-être plus à rediscuter dans leur temporalité et pas forcément dans leur utilité. C'est pour cela que nous,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

nous estimons que le choix de laisser toute latitude au Conseil administratif de sélectionner les postes qui lui semblent les plus importants n'est pas une mauvaise option. Voilà pourquoi on va soutenir cette proposition.

M. Kouamé : tout d'abord, je tiens à préciser que là nous sommes en train de parler d'un budget et que le déficit de Fr. 4 millions, c'est juste un déficit budgétaire qui pourrait se rattraper au niveau des comptes.

Mais le groupe des Verts s'insurge un peu contre le fait qu'on trouve superflu des postes RH dans une administration comme la nôtre. Nous sommes au 21^e siècle et je pense que doter notre administration de postes au niveau de l'administration générale, des RH, des finances, permettra de rattraper un certain retard pris lors des précédentes législatures et permettra entre autres une meilleure gouvernance.

Je tiens aussi à rappeler par ailleurs que ce budget reste dans les limites fixées post RFFA et comme d'habitude les comptes devront être positifs comme la plupart des budgets précédents et les recettes effectives devraient être bien plus importantes que celles budgétisées.

Mme Gachet : j'aimerais rebondir sur les propos de M. Dérobert concernant la manière très spontanée avec laquelle vous avez été nantis du budget. Je vous rappellerais quand même qu'effectivement l'objet en tant que tel, vous avez disposé d'à peu près une semaine pour l'avoir. Je comprends le fait que la lecture fut peut-être abrupte et un peu chargée. Toutefois, toutes les commissions thématiques ont repris l'ensemble des points, que ce soit au niveau des postes, certes ils n'étaient pas chiffrés, mais il n'empêche que quand on parle d'un secrétaire général adjoint, d'un poste de secrétaire, c'est le besoin qu'on évalue et pour moi le besoin ou la justification du poste doit se faire par le biais du besoin et non pas par la charge financière, ce d'autant qu'on se dotait d'une nouvelle échelle des fonctions.

Donc, le travail par rapport à la légitimité pour lequel on souhaitait déposer l'ouverture d'un poste a été présenté dans chacune des commissions. On a également présenté dans chacune des commissions qui avaient les postes d'investissement, cela a été traité, c'était chiffré et tous les objets étaient posés cartes sur table, ainsi que la partie des subventions.

Donc hormis le poste chiffré de l'ouverture des postes, tous les postes ont été mis en avant et expliqués et vous aviez l'opportunité d'en parler. Après c'est lié au besoin et c'était peut-être là qu'il fallait poser le débat sur la table. Dans ma lecture, ce n'est pas la partie chiffrée qui doit justifier l'ouverture d'un poste puisque l'ouverture d'un poste est dépendant d'une grille salariale, si vous reconnaissez les besoins de l'ouverture d'un poste, vous ne pouvez pas dire qu'il coûte trop cher. Pour moi, la réflexion c'est à l'inverse, c'est est-ce qu'on en a besoin ou pas. Si ce n'est pas, la discussion est close et dans ces cas-là vous devez vous exprimer en commission. Par contre si le besoin est avéré, ce n'est pas la partie chiffrée, parce que ce n'est pas « combien tu veux », mais c'est réellement dépendant d'une grille salariale.

M. Bonfanti : je suis un peu étonné des propos de M. Antich, je ne sais pas si cela reflète l'ensemble des propos de son groupe, mais là vous avez l'air de découvrir que la commune se développe. Je vous dirai juste qu'il y a une forte corrélation entre les investissements et les postes dont nous avons besoin. Si vous voulez des personnes qui suivent les projets d'infrastructures comme des écoles ou la création de quartiers, il nous faut des personnes derrière. A un moment donné, si vous pensez que nous engageons trop de personnes et de manière trop rapide, nous grossissons trop, vous avez toute latitude de vous opposer à des investissements qui vous sont présentés en commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la proposition d'amendement qui consiste à diminuer le montant de la ligne 02 services généraux, nature 30, charges du personnel à Fr. 8'160'000.--.

La proposition d'amendement est refusée par 19 non, 16 oui, 0 abstention.

M. Dérobert : j'avais fait une belle prise de position, mais maintenant il y a un certain nombre d'arguments que je vous ai déjà présentés, donc je vais faire un résumé.

Le groupe PLR est perplexe face au budget qui nous est présenté, perplexe étant sûrement bien en-deçà de notre sentiment réel.

Chaque année, le groupe libéral-radical relève la qualité des documents qui nous sont remis par le service financier et nous les remercions une fois de plus.

Sur l'augmentation démographique, si les 40 postes que nous avons eus depuis 2021, parce que c'est 40 équivalents temps-plein d'augmentation, étaient reportés sur la population, ce serait 5000 personnes en plus sur la commune de Lancy, c'est 15%, donc en effet c'est bien plus que les 2% d'augmentation.

Il y a quelques années, nous félicitons le Conseil administratif et la situation saine de notre commune et notamment les efforts réalisés pour ne pas basculer dans les chiffres rouges. Cette année, pour la seconde fois Lancy se retrouve avec un budget déficitaire. Nous ne féliciterons évidemment pas le Conseil administratif, nous pensons tout le contraire. En effet, il nous est présenté un budget qui est déficitaire de plus de Fr. 4 millions que nous regrettons amèrement. Mais la réalité cachée est pire, ce budget est, du côté des recettes, gonflé par le Conseil administratif de plus de Fr. 12 millions par rapport aux prévisions de l'Etat. Stratagème inévitable pour ne pas présenter ce déficit probablement de plus de Fr. 16 millions.

Notre position quant aux dépenses sans considération de la part du Conseil administratif est connu et répété depuis de nombreuses années. Mais cette année est sans comparaison possible avec toutes les années précédentes et c'est pourquoi le PLR refusera ce budget.

M. Kouamé : le groupe des Verts tient à féliciter les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied pour nous soumettre un budget cohérent et clair. Aujourd'hui, nous sommes fiers de pouvoir doter notre ville et les gens qui y travaillent de moyens qui pourront les soulager dans leurs tâches et améliorer le quotidien de nos habitants. Notre ville a besoin de ressources et c'est en cela que nous devons agir plutôt que réagir, voire anticiper certains besoins, certaines demandes.

A ce titre, les Verts, par ma voix, saluent ce budget qui voit apparaître enfin la création d'un poste de délégué à la jeunesse. Cette fonction, longtemps demandée par notre groupe, a déjà fait ses preuves dans d'autres communes suisses, surtout en ce qui concerne l'encadrement et l'orientation des activités faites par et pour les jeunes.

Permettez aussi de relever notre satisfaction liée à la création du poste de responsable pour la promotion économique qui, sans aucun doute, permettra la mise en œuvre de la motion sur l'économie durable, notamment poser des réflexions sur le développement du commerce de proximité ou mettre en avant les richesses artisanales lancéennes.

Par ailleurs, nous, groupe des Verts, trouvons encourageant les ressources prévues pour lutter contre le réchauffement climatique, même si à ce stade des efforts supplémentaires demeurent nécessaire, mais aussi le budget prévu pour lutter contre la précarité lancéenne.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Avant la conclusion de mon propos, j'aimerais ici saluer l'augmentation du soutien à Plan-les-Ouates basket qui comprend quasiment autant d'équipes masculines que féminines, ainsi que des équipes mixtes et ne néglige pas les notions de plaisir et de loisirs.

La santé financière de la commune est bonne et les prestations publiques offertes sont de qualité. Nous nous devons de garantir le bien-être des habitants et habitantes. Pour y parvenir, une ville vivante en pleine expansion comme Lancy a besoin de ressources d'investissement et de diversité.

Au vu de ce qui précède, le groupe des Verts soutiendra à l'unanimité la votation de ce budget et vous invite à en faire autant pour notre ville.

M. Jotterand : tout d'abord, c'est vrai que quelques éléments ont déjà été dits, mais au nom du groupe socialiste je souhaite adresser nos remerciements au Conseil administratif, au service financier, et à l'ensemble de l'administration pour leur travail budgétaire.

Le budget, ce n'est pas que des sous, ce n'est pas que des calculs linéaires de x pourcents, il y a x nouveaux habitants et nouvelles habitantes, donc cela devrait être x pourcents de plus, de moins, etc. C'est avant tout des besoins, des personnes qui sont là derrière. Le budget, cela permet de mener une politique communale de proximité, sur le terrain social par exemple, il y a un besoin d'action et non seulement de réaction. La population a besoin d'infrastructures. Donc c'est vrai qu'on a une situation financière, une conjoncture où tout n'est pas absolument parfait, si on regarde bien dans le ciel, il y a quelques petits nuages. Mais somme toute, on est tout de même dans une situation assez confortable. Quand j'écoute M. Dérobert, j'ai l'impression que Lancy est en faillite demain ou après-demain si vraiment on a de la chance. Ce n'est pas le cas Mesdames et Messieurs.

Au niveau des postes, on voit qu'on a un rattrapage nécessaire, dont on commence à percevoir le bout, mais un rattrapage nécessaire. Je crois que les propos de Mme la Conseillère administrative à ce niveau-là sont vraiment très éclairants.

Enfin, j'aimerais rebondir par rapport à l'adaptation des prévisions fiscales. C'est vrai qu'on peut le voir comme une tentative de baisser le déficit, mais je crois que c'est simplement une volonté de calquer au mieux par rapport au fait qu'on est une commune en développement, dont les chiffres sont très mouvants actuellement et donc d'éviter de se retrouver dans une situation où en une demi-législature, on se retrouve avec des dizaines de millions de réserve conjoncturelle. De nouveau je reprends le début de mon intervention parce que derrière il y a des besoins, il y a des gens. Et donc une réserve conjoncturelle de millions et de millions, finalement cela fait une belle jambe quand sur le terrain il y a des gens qui ont besoin d'infrastructures dans leur quotidien, il y a des gens qui ont besoin de soutien et c'est là-dessus qu'on doit vraiment s'appuyer.

Donc, pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient ce budget et nous vous appelons à faire de même.

M. Colleoni : nous tenons tout d'abord à remercier la Conseillère administrative, Corinne Gachet, en charge des finances, Mme Aymon, cheffe du Service financier et son collaborateur M. Santangelo, pour l'élaboration de ce budget, qui est toujours d'une extrême précision et clarté, et toute l'administration communale pour le travail effectué à la composition de ce budget.

L'année passée, nous commençons notre message du budget en indiquant que c'était Noël avant l'heure, et ce soir nous pouvons à nouveau le confirmer, c'est bien le cas. Nos trois mages, guidés par l'étoile Lancy, nous apportent leurs lots de présents ou plutôt de postes. 65 postes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

au total, 27 postes pour l'ensemble des services représentant 5 pour l'administration, 4 pour les travaux, 7 pour les affaires sociales, 3 pour la culture / communication, 1 pour l'environnement, 1 pour l'aménagement, 5 pour la police municipale qui sont compensés par la fin de mandat à la Fondation des parkings, 1 poste pour la PC, et 38 postes pour la petite enfance. Plusieurs postes semblent indispensables pour le bon fonctionnement de notre administration ou des services, mais d'autres à notre sens ne le sont pas, en tout cas pour l'instant.

Nous sommes convaincus du bien-fondé de l'ouverture de certains postes, comme ceux, par exemple, qui sont destinés à l'ouverture de la nouvelle crèche, et au niveau du secrétariat général. Ces derniers permettraient de mettre de l'ordre dans l'organisation de cette administration qui a grandi trop vite et aider les employés à trouver une stabilité. Mais nous ne pouvons pas soutenir cette course en avant et cette volonté de grossir l'administration de manière exponentielle et beaucoup trop rapide, avant d'avoir une vue d'ensemble claire.

De plus, nous retrouvons encore une fois certains postes qui ont été pérennisés de CDD en CDI, une façon singulière d'obtenir des postes chaque année. Les postes temporaires devraient être utilisés pour pallier des absences, et non pour poser des jalons en vue de leur pérennisation.

Nous aimerions relever que, pendant les débats, plusieurs fois il y a eu des allusions concernant les personnes en charge de la commune par le passé. A entendre certains, rien n'a été fait avant. Nous pensons que ce n'est pas très constructif d'avoir ces arguments, les décisions qui ont été prises à l'époque par les anciens conseillers administratifs et bien sûr par les conseillères / ers municipaux qui le votaient tous partis confondus, tenaient compte du contexte et des besoins du moment.

A noter que la nouvelle grille salariale a eu également un gros impact sur les charges du budget, avec un total des charges de personnel pour plus de Fr. 64 millions. Ce qui fait une augmentation de plus de 54 % sur 2022.

Dans les charges s'ajoutent 72 millions d'investissement liés aux besoins scolaires, environnementaux, sportifs et d'aménagement.

L'excédent de charges s'élevant à Fr. 4'046'000.-- en dessous du seuil RFFA, qui a été ramené à ce montant en prenant compte des futurs arrivants et entreprises dans notre commune, alors que d'habitude ce n'était pas nécessairement le cas. Il est vrai que les estimations fiscales sont en hausse chaque année, mais il ne faut pas oublier qu'à un moment donné nous serons au maximum d'habitants et d'entreprises, et dès 2025 il faudra démontrer une volonté à un retour à l'équilibre budgétaire.

Pour finir, vu que le pèlerinage à Lourdes n'a pas eu lieu et donc le miracle sur le budget non plus, et au vu de tous ces points, le groupe Démocrate-Chrétien et Vert Libéral refusera donc le budget 2023 qui vous est proposé aujourd'hui.

M. Jotterand : je ne m'étendrai pas sur la comparaison qui m'a, certes, fait sourire avec les rois mages, mais je crois que notre Conseil administratif est légèrement plus laïque que ceci. C'est peut-être pour cela que malheureusement les miracles de Lourdes ne sont pas à prévoir cette année.

Toutefois j'aimerais juste revenir sur quelques éléments de votre intervention, notamment parce que, en vous écoutant, on a l'impression qu'on a trois personnes complètement irresponsables qui n'ont en fait qu'une seule volonté, c'est de charger le bateau pour voir à quel moment il va couler. Alors que politiquement on peut être pour, contre, et bien au contraire, mais quand on voit le Conseil administratif, on peut imaginer que ce sont trois personnes responsables qui ont envie de faire avancer la commune, qui ne font pas n'importe

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

quoi et qui, d'ailleurs, sont soutenus par une administration qui a des chef-fes de service compétent-e-s à sa tête. Donc je pense vraiment qu'il n'y a pas de volonté de gonfler le budget juste pour voir à quel moment le bateau coule mais pour répondre à des besoins.

Par rapport à ces accusations, il faudrait si possible les étayer pour que l'on puisse voir où il y aurait une volonté de gonfler le budget pour gonfler le budget ou sinon, peut-être ne pas faire de procès d'intention au Conseil administratif.

De la même manière, la vision d'ensemble, c'est vrai qu'on aimerait toutes et tous l'avoir. Malheureusement, je pense qu'en tant que simple conseillère municipale et conseiller municipal, il est compliqué d'avoir une vision d'ensemble, on doit s'en tenir à l'expertise de l'administration et du Conseil administratif, bien sûr avec un œil critique et je crois qu'on est beaucoup ici à l'avoir, mais on ne peut pas avoir de vision d'ensemble absolue et donc, on ne peut pas ne rien faire dans l'attente d'un éventuel jour où peut-être on aura une vision d'ensemble.

C'est pour cela que je pense que l'on doit avancer dès aujourd'hui et ne pas attendre qu'il y ait des problèmes, des fissures dans la coque, pour commencer à corriger certaines choses.

Par rapport au fait de transformer des postes CDD en CDI, je suis absolument d'accord avec vous, en effet, si les besoins sont établis il vaut bien mieux faire des CDI que des CDD puis des CDI, mais peut-être que cette façon de faire provient aussi du fait qu'une certaine partie de ce Conseil municipal combat avec véhémence tout type de postes.

M. Colleoni : tout d'abord, je ne me permettrais pas de considérer le Conseil administratif comme irresponsable. Si vous voyez bien M. Jotterand, sur certains postes on est tout à fait d'accord, sur certains services aussi. C'est une question de temporalité aussi, il y a certaines choses que l'on peut faire maintenant et qui est tout à fait nécessaire vu l'augmentation de l'administration au niveau de la petite enfance, et au niveau du secrétariat général pour qu'il puisse suivre. Par contre il y a peut-être certains postes, comme on l'a vu avec l'amendement, où ce n'est pas urgent. C'est une question de temporalité et de pouvoir se dire que cette année ce n'est pas cela et on fait autre chose.

Là on a l'impression d'avoir tout à coup 65 postes qui arrivent, certains comme on l'a dit sont nécessaires, et d'autres ne le sont pas.

M. Bonfanti : je vous remercie de me considérer comme étant encore responsable. Je vous renvoie un peu la balle M. Colleoni, vous avez la responsabilité du vote du budget, vous nous dites qu'il y a des postes qui sont importants et qu'il faut voter et que d'autres postes qui ne sont pas importants et qui pourraient être votés ultérieurement. Pouvez-vous nous dire à présent, après l'analyse de ce budget que vous avez eu en Commission des finances, vous étiez présent, vous avez eu l'ensemble des documents sur les postes, pouvez-vous nous dire quels sont les postes qui ne sont pas importants à vos yeux et qui ne devraient pas être votés ?

M. Kouamé : pour rebondir sur les propos de M. Colleoni, en ce qui concerne les coûts d'un CDD ou d'un CDI il me semble que c'est pareil. Pour revenir sur la question des postes pas urgents ou pas importants, je pense que nous n'allons pas attendre qu'il y ait une alarme pour commencer à recruter sans avoir voté le budget. Je pense aussi que quand on a une administration et qu'on a un Conseil administratif qui réfléchit et qui est responsable, il faut aussi être dans l'anticipation et non pas dans la réaction.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Vu les rapports de la Commission des finances, séances du 7 décembre 2022,

Attendu que le budget de fonctionnement présente ainsi un montant de Fr. 165'924'101.- aux charges et de Fr. 161'878'101.-- aux revenus; l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 4'046'000.--,

Attendu qu'il n'y a pas de résultats extraordinaires, cet excédent de charges présumé constitue le résultat opérationnel de la commune,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 94'018'000.-- aux dépenses et de Fr. 22'309'000.-- aux recettes; les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 71'709'000.-- soit Fr. 61'484'000.-- aux investissements du patrimoine administratif et Fr. 10'225'000.-- aux investissements du patrimoine financier,

Attendu que les investissements nets du patrimoine administratif sont autofinancés à raison de Fr. 14'761'264.--, soit la somme de Fr 18'807'264.-- représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement, moins l'excédent de charges présumé du budget de Fr. 4'046'000.--; l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 46'722'736.--,

Attendu que l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier s'élève à Fr. 10'225'000.--,

L'insuffisance totale de financement s'élève donc à Fr. 56'947'736.--,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 47 centimes,

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de Fr. 165'924'101.-- aux charges et de Fr. 161'878'101.-- aux revenus; l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 4'046'000.--.*

Cet excédent de charges total présumé constitue le résultat opérationnel de la commune (pas de résultats extraordinaires).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

- II. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 47 centimes,*
- III. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 50 centimes.*
- IV. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de Fr. 56'947'736.-- pour couvrir l'excédent de charges et l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif, soit la somme de Fr. 46'722'736.-- et pour couvrir l'insuffisance de financement présumée de Fr. 10'225'000.-- pour le patrimoine financier.*
- V. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

L'arrêté 309A-22.12 est accepté par 19 oui, 16 non, 0 abstention.

b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2023 (310-22.11) – Rapport de la Commission des finances, séance du 7 décembre 2022 (M. Thierry Dérobert)

=====

M. Dérobert présente le sujet : budgétée à Fr. 10.5 millions en 2023, la taxe professionnelle, sur un montant de Fr. 30.— n'a pas été discutée par la commission. A l'unanimité des voix, la Commission des finances a accepté l'arrêté relatif à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2023.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le rapport de la Commission des finances, séances des 7 décembre 2022,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à Fr. 30.--.

L'arrêté 310-22.11 est accepté par 31 oui, 0 non, 4 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022**c) Versement de la contribution annuelle 2023 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'836'600.--) (311-22.11) – Rapport de la Commission des finances, séance du 7 décembre 2022 (M. Thierry Dérobert)**
=====

M. Dérobert présente le sujet : comme le point précédent, ce point n'a pas suscité de réactions ou de discussions, il a été voté à l'unanimité des voix.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du Canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2.5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7,913 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

Vu l'acceptation de la loi 12893 par le Grand Conseil en date du 30 avril 2021 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séances des 7 décembre 2022,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'830'600.-- pour le versement de la contribution annuelle 2023 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 0290.5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602, dès 2024.*

L'arrêté 311-22.11 est accepté par 31 oui, 1 non, 3 abstentions.

Mme Gachet : suite à ces débats, je tenais au nom du Conseil administratif, à vous remercier. Je pense qu'on a pris note des remarques et des éléments que vous avez annoncés. Je tenais à vous remercier parce que vous dotez, grâce à ce vote ce soir, l'administration de postes qui étaient nécessaires et je tiens à tous vous remercier.

J'ai entendu vos remarques par rapport à la planification du traitement du futur budget. Sachez que lors de la dernière Commission des finances, je me suis engagée avec Mme Aymon à venir devant vous à la Commission du mois de février avec différentes planifications possible qui tiendront compte des avantages et des inconvénients et que l'on puisse débattre avec vous sur la solution que vous préconisez.

Ce soir, petit clin d'œil, dorénavant mon petit nom ce sera peut-être Balthazar, puisque dans les Rois mages c'est celui qui était détenteur de l'or. En tant que responsable des finances, peut-être que dès 2023 je signerai mes courriers sous l'en-tête de Balthazar, mais je tenais à vous remercier pour la confiance dont vous avez fait preuve.

Je tenais aussi sincèrement remercier Mme Aymon et M. Santangelo par rapport à leur travail et l'ensemble des chef-fes de service qui sont là ce soir, qui vous ont accompagnés pendant toutes les commissions du mois de novembre pour exposer les plans, les projets, les motivations qui ont fait que nous sommes arrivés avec ce budget-là. Je tenais à remercier l'ensemble de l'administration, l'année 2022 fut costaute, mais je pense que maintenant nous pouvons aller de l'avant avec le vote que vous avez fait et je tenais à les en remercier.

M. Couto : les points concernant les rapports de commission en information, les points 9) à 13) seront insérés au procès-verbal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****9) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022 –
RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER****a) Budget 2023 – Présentation des postes, subventions et fonctionnement GSL**
=====

Le budget et l'organigramme du service de la protection de la population et de la santé sont présentés par M. Gischig.

Son service avait déjà de nombreuses activités, dont la conduite de l'Office régional de la protection civile Lancy-Cressy, les relations avec le Groupement de sécurité de Lancy (GSL), le système de sécurité, l'économat communal, le secrétariat et le pôle Bâtiment et logistique. Les tâches dévolues ont encore augmenté avec la municipalisation de la petite enfance, puisque le service s'est vu attribué la surveillance de toutes les normes qui doivent s'appliquer, telles que le contrôle de l'adéquation des locaux, de la sécurité des bâtiments et du statut des personnes employées.

Un nouvel organigramme est présenté pour tenir compte de ces tâches et de la volonté du Conseil administratif de centraliser dans le service tout ce qui concerne la sécurité des bâtiments, la gestion des alarmes, la définition des chemins de fuite, la santé au travail, les rapports pour le Bureau de prévention des accidents.

Pour faire face à cette réforme, il est demandé d'étoffer le secrétariat et d'ajouter 25% au 75% actuel du responsable de l'administration, ainsi que de créer un nouveau poste à 100% de chargé de la sécurité.

Dans le nouvel organigramme figureront trois secteurs : Protection de la population, Sécurité et Economat. Le chargé de sécurité, dans le secteur de la sécurité, serait en charge des chemins de fuite, de la sécurité des locaux, des manifestations, mesures de santé et de sécurité au travail, des rapports pour la SUVA et le BPA, de la formation des équipes pour les mesures de lutte contre les incendies, etc.

M. Gischig présente ensuite les relations avec les associations partenaires que sont la compagnie des sapeurs-pompiers pour laquelle le service de M. Gischig s'occupe de la maintenance des locaux, des véhicules, du suivi des accès ainsi que de la facturation lorsque la compagnie est engagée dans le cadre de manifestations privées, les samaritains et les sauveteurs auxiliaires. Des subventions pour le matériel de sécurité, les vêtements de travail et les assurances sont délivrées par la Ville de Lancy.

Un.e commissaire relève la problématique de la facturation des locaux aux samaritains et aux sauveteurs et relève qu'il faudrait trouver une solution parce que ces deux associations fournissent des prestations à la population très utiles. M. Gischig confirme qu'il y a une discussion sur la gratuité des locaux. Suite au courrier de facturation, les sauveteurs ont écrit pour demander la suppression du loyer à payer, ce que la Ville de Lancy a accepté sous forme d'une subvention. Les samaritains, eux, n'ont pas écrit et ont payé. Mme Gachet confirme que des discussions doivent avoir lieu et que l'objectif est de préciser dans une convention en 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

les coûts et les prestations fournies gratuitement par ces associations, avec le but de rendre visibles les activités.

Un.e commissaire demande confirmation que le service ne pourra pas s'en sortir sans le poste supplémentaire de chargé de sécurité, ce qui est confirmé par M. Gischig.

Un.e commissaire trouve regrettable toutes les augmentations de poste et se demande comment on faisait avant. Mme Gachet confirme qu'effectivement avant il y avait des lacunes, certains éléments n'étaient pas maîtrisés. Par exemple, personne ne savait comment fonctionnait certaines alarmes, ou où étaient certains chemins de fuite. Le/la commissaire insiste sur le fait que certaines mises à jour nécessitent du travail, comme la définition des chemins de fuite, mais qu'ensuite le travail est fait et que la ressource perdure.

Ensuite, Mme Gachet présente le budget de la police municipale. Il n'y a pas de poste supplémentaire demandé, hormis les 5 personnes de l'unité de stationnement suite à la résiliation du mandat de la Fondation des parkings. Par ailleurs, elle précise qu'il était prévu un poste de cadre pour ces personnes, mais celui-ci est abandonné pour l'instant et l'encadrement sera assumé par la police municipale.

Mme Gachet précise aussi que cette unité sera chargée de l'application de la nouvelle loi cantonale qui attribue aux communes la charge de délivrer les avis de poursuite, en les indemnisant à raison de Fr. 50.-- l'acte. Il y aurait entre 900 et 2'000 avis à distribuer, en fonction du nombre concret, la magistrate reviendra vers le Conseil municipal pour demander des budgets au besoin.

Enfin, Mme Gachet indique que la Ville de Lancy renonce à demander l'habituel engagement d'un agent supplémentaire pour maintenir l'équation de 1 agent pour 1'500 habitants. Elle veut plutôt se focaliser sur l'intégration des 5 agents qui sortiront de formation.

b) Présentation des activités de la Police municipale

=====
M. Battistella présente ensuite les activités de la police municipale.

La commune de Lancy est divisée en 3 secteurs.

Quelques chiffres pour 2021: 1932 amendes d'ordres, 498 contraventions, 91 dommages à la propriété, 2 établissements fermés, 20 avis de plainte.

La police municipale est joignable directement par le numéro de téléphone 0800 417 417 (environ 250 appels par mois). Elle est en contact avec les partenaires (écoles, concierges, commerces, TPG, Mairie de Lancy, Police cantonale, Ministère public, etc.).

Ses objectifs et missions sont de réaliser des tâches de police de proximité et d'ilotage (contacts avec les partenaires); de recevoir les appels; de participer à certaines actions de contrôle de la circulation routière; de contrôler les établissements soumis à la loi sur la restauration, le débit de boisson et l'hébergement; et d'appliquer en toute situation une stratégie de résolution de problèmes.

Il y a aussi des tâches administratives à réaliser (mains courantes, suivi, etc.).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

M. Battistella présente ensuite les différents outils informatiques et les différentes actions de la police municipale. Il présente également un cas réel d'une infraction (alcool au volant). Pour un contrôle débuté à 16h35, les différentes étapes du processus, qui mèneront à une arrestation de la personne, se terminent à 1h00 du matin, ce qui correspond à 8h25 de travail pour 2 agents.

Un.e commissaire demande si, Lancy étant une grande commune et en développement, il y a des vellétés de revoir les rémunérations des agents. Mme Gachet indique que le processus de réévaluation des fonctions est en cours et concerne l'intégralité des fonctions et pas uniquement les agents municipaux.

Un.e commissaire demande si l'effectif est suffisant actuellement. M. Gay dit qu'il y a 5 personnes en formation actuellement et qu'il est difficile de recruter. La commissaire indique qu'à l'Hospice général il y a beaucoup de jeunes qui cherchent du travail. Mme Gachet indique que peu de gens sont formés et qu'il y a une grosse concurrence entre les employeurs. Certains agents sont débauchés par d'autres communes. Les raisons sont que le travail à Lancy est très soutenu avec l'augmentation de la population qui atteindra prochainement 42'000 personnes. Les personnes partent dans des communes plus petites, avec moins de travail, parfois mieux rémunéré.

Un.e commissaire demande ce qu'il en est du statut des patrouilleuses scolaires, si elles seront municipalisées. Mme Gachet indique que l'objectif est d'y réfléchir en 2023. Actuellement, les patrouilleuses sont payées à l'heure.

Un.e commissaire demande si la délivrance des actes de poursuite pourrait déboucher sur de la violence et s'il est raisonnable d'attribuer cette tâche à des personnes qui ne sont pas formellement de la police municipale. Mme Gachet indique que selon le Canton, il n'y a pas de violence dans ces situations. Deux commissaires confirment qu'ils ont déjà réalisé cette tâche sans problème.

c) Divers

=====

M. Gay informe que des patrouilles ont été menées dans le parc des Morgines la nuit pour répondre à des plaintes quant à du tapage nocturne et du litering. Ces mesures semblent avoir porter leurs fruits car il n'y a plus de plainte.

Mme Gachet se félicite que le Canton ait autorisé le déploiement d'une patrouilleuse sur le trottoir entre l'avenue du Petit-Lancy et la route de St-Georges, malgré le fait qu'il ne s'agisse pas d'un passage-piéton.

10) COMMISSION DE LA CULTURE – SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022 – RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME

a) Budget 2023 – Présentation des subventions, événements et postes

=====

En préambule, il est décrit que la présentation du budget 2023 est composée du budget relatif aux évènements 2022 et 2023, avec les détails de fréquentation, du nombre d'évènements, et du type de dépenses, puis des subventions, et des demandes de nouveaux postes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Les évènements

Lancy en Lumières

Il a été décidé depuis peu de la modification du concept de lumière de la ville avec un projet d'illuminations en lien avec pour objectif d'aller au-delà de la simple installation de guirlandes sur des arbres de Noël. La structure des coûts passe de Fr. 124'700.-- à Fr. 148'500.--, en raison principalement des dépenses liées aux installations lumineuses. L'idée du projet est de mettre en place des installations lumineuses dans un nouveau quartier chaque année, puis de pérenniser les installations les années suivantes. Cette année, il est prévu de mettre en place des boules lumineuses montées dans les arbres du parc de la Mairie ainsi que des arbres stylisés à la place des Ormeaux. La part la plus significative du budget est celle du matériel, avec une volonté de l'acheter à terme, de le garder, et de rajouter un nouveau lieu chaque année, afin d'illuminer l'ensemble des quartiers de la commune avec ce type d'installations artistiques. Il y a également des coûts relatifs aux assurances et aux locations diverses.

Le Conseiller administratif confirme par respect des efforts énergétiques à observer, l'évènement commencera aux alentours de 17h00 et finira vers 21h15. Il a été calculé que la consommation énergétique des luminaires en LED correspond à la consommation énergétique d'un ménage sur 6 mois.

Sur l'interrogation d'un/e commissaire concernant le stockage *in fine* de tout le matériel après plusieurs années, le Conseiller administratif indique que l'achat du peu de matériel de cette année ne nécessite pas un grand espace de stockage mais qu'à l'avenir l'entrepôt de la voirie pourrait être utilisé et qu'un deuxième entrepôt au chemin des Rambossons pourra être investi à partir de la fin 2023-début 2024.

Suite à une question d'un commissaire sur l'augmentation budgétaire, il lui a été confirmé que cela concernait essentiellement la ligne de cachet des artistes (Fr. 55'000.--), ainsi que la communication relative aux évènements (Fr. 20'000.--).

Le Conseiller administratif, en réponse à un-e commissaire, a indiqué que le budget 2022 n'a pas couvert l'ensemble de la programmation culturelle réalisée, confirmant que des dépassements ont eu lieu sur la partie culturelle de Pont-Rouge et de Lancy en été, notamment du fait que la programmation de Lancy en été n'a été réalisée qu'en printemps 2022 et n'avait pas été intégrée au budget 2022.

Arts itinéraires

La stabilité du budget des arts itinéraires pour un budget de Fr. 28 000.-- composée de Fr. 20'000.-- de cachets d'artistes et de Fr. 8'000.-- de technique est confirmée par la présentatrice. La répartition se fait entre les centres d'art et la promotion culturelle. Le budget est dévolu de manière alternative, à l'un ou l'autre, chaque année. En 2023, il s'agira des centres d'art. Les arts itinéraires concernent toute sorte de projets dans les quartiers. Les années précédentes, il y avait eu les spectacles de la Grande Ourse ou encore une collaboration avec Mélanie Chappuis. L'année prochaine sera en lien avec l'EOFA (Embassy of foreign Artists, situé à l'Etoile) et portera sur l'environnement, l'architecture, et l'appropriation d'un nouvel espace.

Fête de la musique

Pour rappel, la fête de la musique a drainé environ 800 personnes en 2022. L'organisation de la fête de la musique a été confiée à l'association Plein-les-Watts, qui a également organisé le festival Plein-les-Watts. Le budget reste stable, avec Fr. 20'000.-- de cachets d'artistes et Fr. 7'500.-- de technique. L'augmentation de Fr. 1'000.-- de technique (scène, tente, son) tient compte de l'inflation afin d'éviter de prochains dépassements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Le Conseiller administratif, en réponse à un-e commissaire, indique que l'augmentation du budget de la technique porte essentiellement sur du matériel, et non sur l'énergie.

Sur une proposition d'un-e commissaire de délocaliser la fête de la musique dans un autre lieu de la commune, le Conseiller administratif explique que l'évènement prend habituellement place à Marignac pour des raisons d'infrastructures (les toilettes, les loges, etc.) tout en précisant que la seule initiative possible reste celle du parc Navazza.

En comparaison à la Ville de Genève, la fête de la musique à Lancy ne dure qu'un seul samedi, ce qui limite les possibilités a indiqué la présentatrice.

Au commentaire d'un commissaire sur les besoins d'infrastructure et d'espaces des groupes amateurs, il lui a été rappelé que la fête de la musique est réalisée sous l'égide du service culturel, mais que des demandes d'utilisation du domaine public peuvent être faites par des groupes de musique à la commune.

Lancy fait son cinéma

Avec une participation de 1300 personnes à ses deux séances, Lancy fait son cinéma a été un franc succès.

Subventions

Les subventions culturelles avec contrat de prestation ou une convention

Une augmentation budgétaire entre 2022 et 2023 passant ainsi de Fr. 715'000.— à Fr. 777'000.—.

Journal Le Lancéen

Le budget est de Fr. 150'000.-- à la suite d'une modification des pratiques de la commune, en renonçant à la prestation d'un journaliste fournie par l'association Le Lancéen. La commune a décidé de reprendre la tâche en créant un pool de journalistes et en mandatant des journalistes de manière *ad hoc*. Le budget a augmenté par rapport à 2022, mais est identique à celui de 2021.

Orchestre en classe

Il est indiqué que le budget d'orchestre en classe, des classes de musique dans les écoles primaires, est de Fr. 138'000.--, soit une augmentation de Fr. 23'000.-- par rapport à l'année passée, causée par l'ajout d'une nouvelle classe. Actuellement, il y a cinq classes, et une nouvelle classe sera ouverte en 2023.

Sur une question d'un-e commissaire sur la raison de l'absence de classe dans les écoles des Palettes et du Bachet-de-Pesay, il est expliqué que l'école des Palettes étant une zone de priorité, ses classes sont financées par le DIP et M. Apothéloz. L'aspect social du projet est relevé et salué par l'assemblée.

Projet ZIC Zag Zoug

Il est expliqué que ZIC Zag Zoug est l'association à laquelle a été délégué le festival Mai au Parc qui a connu un début difficile à cause du Covid. L'année 2022 s'étant bien déroulée, un nouveau contrat de prestation de 2023 à 2027 a été conclu ; une augmentation de Fr. 25'000.-- a été effectuée en faveur des artistes qui ont vu leurs frais augmenter et n'ont pas pu se produire lors de la crise sanitaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Association Plein-les-Watt

La qualité du festival ainsi que des artistes a été révélée. La convention est signée jusqu'en 2026.

Autres subventions: Musique de Lancy, Culture et rencontre, Orchestre de Lancy-Genève, Concerts de Lancy, Festival antigel, Lancy d'Autrefois

Aucune subvention présente dans le tableau n'a été modifiée car il s'agit des associations historiques de la commune.

Sans contrat de prestation

Les subventions sans contrat de prestation sont moins importantes et consistent davantage en des soutiens à des associations d'intérêts ne programmant pas nécessairement à Lancy, afin de contribuer à la vie culturelle de l'ensemble de la cité.

Subventions ponctuelles (sur dossier)

Il est rappelé que l'acceptation ou non des demandes ponctuelles se fait sur présentation d'un dossier et sont accordées aux artistes répondant à des critères tel qu'un lien avec la commune de Lancy (lieu de l'association, de la prestation). Une dérogation peut être obtenue en cas de projet exceptionnel. Le service de la culture réalise un préavis et le Conseil administratif donne la décision finale.

Une erreur est remarquée dans le total des subventions qui devrait être de Fr. 870'500.-- au lieu de Fr. 900'000.-- (Fr. 48'000.-- ont été comptés à deux reprises).

Les subventions non-monétaires

En ce qui concerne les subventions non-monétaires, elles résident dans la mise à disposition des locaux pour le journal Le Lancéen, la villa La Solitaire et la villa au chemin de Gaimont.

Les postes

La demande de postes du service de la culture est la création du poste pour le pôle de communication.

Les autres postes sont des requalifications, pérennisations des collaborateurs, et/ou réaffectation de postes existants et déjà inscrits au budget de fonctionnement.

La situation au 30.10.2022

- 17 collaborateurs avec CDI, 13, 65 ETC
 - 2 collaboratrices titulaires d'un CDD, 1,6 ETC.
- Pour un total de 15,25 ETC.

Demande de postes B23

- 1 poste CDI, 0.8 ETC pour le pôle communication.
 - Le SCC souhaite pérenniser en CDI une collaboratrice actuellement en CDD, responsable de l'événementiel, des réseaux sociaux, et des conférences de presse.
- 1 poste CDD, 0.8 ETC pour le pôle communication.
 - Il s'agit d'un poste existant actuellement en CDD, mais qui serait requalifié. Le poste est celui d'un-e assistant-e en communication qui deviendrait un poste de chargé-e de communication multimédia. En effet, face à l'augmentation de la population et des demandes des services, le service a besoin d'une expertise plus profonde. Cette personne gère tout ce qui est digital et multimédia (le site intranet, vidéos, etc.).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

- 2 postes CDI : 0,5 ETC pour le pôle communication et 0,5 ETC pour le pôle culturel.
 - Le premier poste est un poste de secrétaire à 50% pour le pôle communication. Le SCC n'a jusqu'alors jamais eu de secrétaire.
 - Le deuxième poste est également un poste de secrétaire à 50% pour les centres d'arts. Il est précisé que ce n'est pas un nouveau poste. Jusqu'à la fin du contrat en 2019, le pôle culturel avait un collaborateur monteur d'exposition. Le poste a ensuite été mis en attente, puis le service s'est rendu compte qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un monteur d'expositions, et qu'il était possible de mandater les profils adéquats aux expositions. En revanche, une aide administrative étant nécessaire, le poste serait requalifié pour répondre à ce besoin.
- Pour un total de 16,25 ETC (CDI + CDD compris), soit un poste supplémentaire.

A la lumière des explications précédentes, un-e commissaire demande pourquoi le poste du pôle communication est en CDD au lieu d'un CDI vu que la raison de sa création est l'augmentation de la population et la charge travail. Il lui a été répondu que la politique d'ouvrir ce poste en CDD permet d'observer le fonctionnement de la nouvelle organisation et constater si le besoin est avéré sur le long terme.

Un-e commissaire s'interroge aussi sur le pourquoi du CDD du second poste comparant ainsi le poste précédemment CDD devenu CDI. Selon le commissaire, ce CDD pourrait être requalifié à l'instar du précédent poste en CDI. Il lui a été répondu par la cheffe de service qu'il est probable que le service revienne d'ici deux ans avec une demande de pérennisation de ce poste.

Un-e commissaire propose l'amendement de certaines erreurs qui peuvent être assimilées à des erreurs de frappe comme des dates mal orthographiées ou des années de référence inversées.

Un-e commissaire s'interroge sur le total de 16,25 au lieu de 15,25 ETC. Il lui a répondu que les deux CDD sont déjà existants, et ne constituent pas un nouveau poste supplémentaire ; cependant la pratique en vigueur du service financier est de refaire apparaître les CDD chaque année.

Sur une question d'un-e commissaire demandant si les nouveaux postes vont passer par la nouvelle grille du personnel, les cahiers des charges et les nouveaux salaires, M. Bonfanti confirme que les postes vont passer par le service RH, qui fera une évaluation en fonction des compétences et des qualifications, pour une validation de l'ensemble des éléments par le Conseil administratif. Le Conseiller administratif confirme au passage au / à la commissaire que les cahiers de charge sont à jour.

Un-e commissaire manifeste son désaccord sur la méthode d'utilisation des CDD. Selon elle/lui, une période d'essai serait suffisante. L'utilisation d'une telle pratique dans le public en son sens est dommage car en cas d'invalidation du CDI par la commission, cela équivaldrait à un licenciement. Le Conseiller administratif indique que sur la base d'expériences précédentes de la commune, une phase de test de plusieurs mois était appréciable au vu du fait que ces créations sont dues à une réorganisation du pôle car depuis sa création ce pôle a connu plusieurs modifications et réorganisations. Selon lui les postes CDD sont aussi une solution pour éviter de trop charger la barque car l'ensemble des postes soumis au budget ne sont pas encore connus par tous les commissaires.

Il est rappelé par ailleurs aux commissaires qu'ils peuvent faire des propositions dans la mesure où le budget sera voté par eux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022**b) Divers**

=====

Exposition d'une artiste iranienne

Un commissionnaire informe qu'une artiste iranienne, Andisheh Motadercour, expose actuellement. Bien qu'elle ne soit pas résidente de Lancy, elle travaille comme appui social et comme traductrice dans au moins trois écoles larcéennes. La révolte iranienne étant un phénomène d'actualité qui touche tout le monde à terme, il serait intéressant de lui donner une certaine visibilité.

Un commissaire remercie Mme Boussina pour la gestion optimale de son service, car il s'agit du service avec le moins de demandes de nouveaux postes.

**11) COMMISSION CONJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, OUVERTE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT**

Présentation du Plan climat « volet résilience » et discussion

=====

M. Bonfanti a présenté M. Mercader, qui est chargé de mission Plan Climat au sein du service de l'aménagement du territoire (SAT).

Le Plan Climat de la ville est composé de deux volets. Le premier volet est intitulé « réduction des émissions de gaz à effet de serre » et le second est nommé « adaptations au changement climatique ».

M. Mercader va présenter les mesures proposées en lien avec le volet adaptation du Plan Climat. Ce volet est aussi appelé la « Résilience climatique du territoire communal ».

Un bilan carbone du territoire communal et de l'administration communale a été réalisé grâce à un outil élaboré par le canton de Genève. De plus, un mandat a été confié au Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM) pour élaborer des mesures pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Aujourd'hui la commune travaille autour des mesures proposées par le CREM, qui concernent l'énergie des bâtiments, la mobilité, la construction et les infrastructures, la consommation des ménages et l'administration exemplaire.

La présentation de ce jour vise à répondre à la question suivante : comment traduire les recommandations de l'UNIGE dans le Plan Climat lancé, en objectifs et mesures au sein de stratégies communales à mettre en œuvre de manière concrète sur le territoire ?

En effet, une étude a démontré que durant les périodes de fortes chaleurs, la quasi-totalité du territoire communal sera exposé à un PET dépassant le seuil d'inconfort thermique (36° C).

Pour chaque mesure d'adaptation climatique, des cibles à atteindre sont prévues pour l'année 2030.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Objectifs et mesures d'adaptation climatique

Dans le cadre de l'aménagement, les objectifs sont :

- Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur
- Augmenter l'arborisation de la ville et l'adapter au réchauffement climatique. Les cibles à atteindre sont les suivantes : atteindre 30% de taux de canopée
- Augmenter la valeur climatique des espaces libres de la ville et renforcer le maillage de l'ombre en lien avec le réseau de mobilité douce
- Créer des aménagements temporaires et modulaires à forte valeur climatique en été
- Prévenir et lutter contre le ruissellement des eaux et valoriser la présence et l'accès à l'eau en ville
- Augmenter la perméabilité des sols et les ouvrages d'infiltration et de réutilisation des eaux pluviales
- Augmenter l'accès et la présence de l'eau en ville. Il s'agit de rendre accessible à la population une partie des rives et des plans d'eau existants et d'offrir des points d'eau artificiels comme des fontaines, pataugeoires ou brumisateurs

Dans le cadre de la santé et de la cohésion sociale, les objectifs prévus sont:

- Protéger la population face aux fortes chaleurs
- Offrir à la population un réseau de « lieux de répit et de fraîcheur » lors des fortes chaleurs
- Sensibiliser la population aux effets des fortes chaleurs sur les risques sanitaires liés à l'environnement urbain
- Promouvoir l'adaptation des conditions de travail en cas de fortes chaleurs au sein de l'administration.

12) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT

a) Budget 2023 – Propositions de crédits d'investissement et poste supplémentaire du service de l'environnement

=====

L'engagement d'un collaborateur ou d'une collaboratrice cantonnier ou cantonnière est prévu dans le cadre d'un projet pilote.

Ce poste est nécessaire pour prendre en charge des tâches en sus de l'entretien des chaussées et des voiries, notamment des tâches supplémentaires reprises justement à la police municipale, telles que ce qui est lié à la gestion de la signalétique temporaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Il permettra également de prendre en charge les interventions au marché de Pont-Rouge, telles que la gestion des parasols et du matériel qui est mis à disposition pour rendre le marché chaleureux.

Les projets d'investissement ont été ensuite présentés et beaucoup de mesures sont en attente en relation avec le plan Climat.

Pour rappel, un investissement consiste en toute action ou mesure qui dépasse Fr. 100'000.-- et qui apparaît dans le budget des crédits d'investissement.

- Place de la gare Pont Rouge, elle est devenue une place d'accueil pour les gens
- Etoile Palettes, des grands projets de réaménagement sont prévus sur l'ensemble du périmètre.
- École du Petit Lancy, il s'agit de répondre aux objectifs de dés-imperméabilisation et améliorer le taux de canopée
- Serres parc Chuit, pour lesquelles des améliorations des infrastructures sont prévues et le nouveau dépôt de Rambossons
- Promenade de l'Aire, il est urgent de rendre les chemins au bord de l'Aire le plus accessible possible
- Parc de la Mairie, Navazza, Chuit, de la Pralie, des Palettes et le square Clair-Matin, pour lesquels des réflexions pour de multiples projets sont en cours ou au contraire, certaines mesures seront rapidement mises en place
- Voiret et Petit Voiret, les grands enjeux en lien avec ce projet de la mise en place de contrôle de qualité, sont de revitaliser et de renaturer les rives
- Aménagements de nouveaux écopoints avec l'idée de limiter le maillage à moins de 140 mètres

b) Retours sur le verdissement du cimetière

=====

Mme Michailat, cheffe de section au Service de l'environnement (SE), a fait le bilan du projet de verdissement du cimetière après un an.

Depuis l'ensemencement, le verdissement s'est relativement bien mis en place entre les tombes. La végétation et la biodiversité ont pu se développer de manière naturelle. Le bilan final est très positif avec un taux de recouvrement de 40%.

Certaines personnes ont exprimé leur mécontentement car elles n'avaient pas compris le sens de la démarche, le service a pu les rencontrer afin d'effectuer un travail de sensibilisation.

c) Divers

=====

M. Hasler a expliqué qu'il abordera à la prochaine séance de commission le sujet du bâtiment qui cause une nuisance lumineuse au chemin des Semailles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Un contact a été pris avec les utilisateurs du 2^{ème} étage, qui est un bureau pour l'environnement, pour les informer de la problématique.

**13) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022 –
RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI****a) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Villa Tacchini, en
remplacement de Mme Nathalie Adam (PDC-VL), démissionnaire**
=====

Michel Vergain est nommé représentant de la Commission sociale à la Villa Tacchini. A savoir qu'il occupe déjà cette fonction depuis février 2021, après avoir rejoint la Commission sociale en janvier 2021.

b) Présentation du CCSI (Centre de contact Suisses-immigrés)
=====

Le CCSI a été créé en 1974. A l'origine, la mission du CCSI était de donner accès aux enfants d'immigrés à l'éducation, cette ligne a toujours été maintenue jusqu'à maintenant, en élargissant la mission. Le CCSI fonctionne en collaboration avec le Bureau d'intégration des étrangers, un contrat de prestation a été mis en place.

Le travail se fait sur 3 axes : travail de terrain avec les personnes migrantes, travail de réseau, de réflexion, engagement en faveur d'une politique migratoire plus juste, comme par exemple l'implication dans l'opération Papyrus.

Le CCSI reçoit plus de 10'000 sollicitations par année. Environ 1900 dossiers sont traités directement, principalement dans le domaine de l'enfance, de l'éducation et de la santé. Les autres activités concernent l'aide aux démarches pour les permis de séjour et les différentes demandes administratives autour des assurances sociales par exemple.

La provenance des bénéficiaires est en majorité l'Amérique latine, puis l'Europe de l'Est et l'Asie. La condition pour être soutenu est de ne pas avoir de permis de séjour. Beaucoup de femmes se présentent, notamment en lien avec les prestations pour leurs enfants.

Le financement est assuré en grande partie par le Canton de Genève et la Ville de Genève, par les communes, l'OFAS et d'autres partenaires.

La permanence est ouverte tous les jours, sans rendez-vous. Dans un premier temps, une prise de rendez-vous est faite, où les personnes sont réorientées si nécessaire.

Des supports de communication sont publiés, dans les principales langues parlées à Genève.

4 personnes s'occupent plus particulièrement de la Consultation éducation enfance et santé. Cette prestation s'adresse aux enfants de 0 à 12 ans sans statut légal (les parents ont parfois le permis et non l'enfant). 1300 dossiers environ sont traités par année. Les parents sont souvent issus de la migration pour le travail, dans l'économie domestique ou le bâtiment.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Le CCSI peut établir une attestation de revenu sur le travail réel annoncé, que les personnes peuvent utiliser dans différents services : hôpital, répétiteurs, etc.

Plus de 40% des personnes ont besoin d'une aide en nature pour couvrir les besoins vitaux.

Plusieurs enjeux sont rencontrés : travail précaire, bas salaires, difficulté d'accès au logement, peur de la dénonciation, importance de l'accès aux infrastructures de garde pour la sécurité et la santé des enfants. L'accès au restaurant scolaire permet d'assurer pour les enfants un repas chaud et une certaine surveillance.

Collaboration avec les communes : des enjeux tels que l'accès aux crèches, la prise en charge des frais de restaurant scolaire sont discutés. L'attestation permet l'accès à la liste d'attente pour une place en crèche. Il y a aussi la possibilité d'obtenir des aides pour les activités extra-scolaires, ainsi que de bénéficier d'un relai pour l'aide administrative après l'obtention d'un permis.

Le CCSI reste neutre dans le choix des gens de rester ou partir.

Une fois que toute la famille a le permis, le CCSI ferme le dossier. Le relai avec les communes est essentiel.

En ce qui concerne Lancy, il y a eu 24 demandes pour l'année scolaire 2021-2022, 14 pour l'instant pour 2022-2023. Lancy fournit une aide pour les restaurants scolaires et assure un relai social pour les familles.

Au niveau cantonal, les 2/3 des familles résident sur la Ville de Genève.

Les attentes du CCSI envers la commune de Lancy sont de continuer cette collaboration pour les restaurants scolaires, l'orientation des situations une fois que la situation est régularisée : impôts à la source, démarches administratives. Les petites aides financières ponctuelles sont également appréciables. Le SASL organise des activités variées pendant l'été où les familles concernées ont la possibilité de participer.

c) Présentation du projet « Maison en Couleurs », collaboration entre le SASL et le SPE

=====

Il s'agit d'une collaboration entre le SASL et le SPE qui rencontre un grand succès.

Les objectifs principaux sont de proposer un travail sur la parentalité pour des personnes qui n'ont pas de place en structure d'accueil par exemple, et d'organiser des activités avec les enfants et parents, encadrées par des professionnels.les de la petite enfance.

La Maison en couleur du Petit Lancy a ouvert en 2019 à la maison de quartier du Plateau, suite à l'ouverture du foyer du BAC en 2018. À l'origine, il s'agit d'une collaboration entre la Ville de Lancy, la garderie de l'Etoile, l'AFJ Rhône Sud et le BIE.

En 2021, un deuxième espace a été proposé à la ludothèque de Lancy à l'Espace Palettes.

En 2022, un nouvel espace a été ouvert dans le quartier de La Chapelle, à l'arrière du bâtiment provisoire de l'école du Sapay (« La Boîte »), en collaboration avec la commune de Plan-les-Ouates.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Différents axes sont développés :

- Conforter la relation entre enfants et parents
- Stimuler le processus de socialisation de l'enfant
- Soutien à la parentalité, réassurer les parents dans leurs compétences
- Lutter contre l'isolement. La fréquentation de ces lieux peut être une première porte d'entrée vers d'autres prestations
- Accueil libre et anonyme

Les maisons en couleur sont ouvertes trois matinées par semaine.

L'aménagement se fait en installant différents coins de jeux. Une éducatrice de l'enfance et une accueillante familiale sont présentes pour répondre aux questions en lien avec l'éducation, la santé ou d'autres thématiques. Une charte a été créée pour définir la collaboration dans ce cadre. Des brochures d'information sont également à disposition (prestations communales, petite enfance, etc.).

En termes de budget, le coût d'un lieu est de Fr. 18'000.-- par année pour les coûts de personnel, Fr. 300.-- sont dévolus au matériel.

La perspective est de renforcer les prestations d'accompagnement à la parentalité, dans le cadre de la politique publique de la petite enfance proposée à Lancy. L'idée est de renforcer le filet social autour des familles et de faire un travail de prévention de plus en plus large.

En 2023, le dispositif sera renforcé, avec de nouveaux projets dans le quartier de Pont-Rouge et dans l'ancien Jardin d'Enfants « Les Coccinelles ».

Les problématiques abordées avec les familles sont celles qui peuvent poser souci, comme le sommeil, les terreurs nocturnes, etc.

Des réflexions se mettent en place pour atteindre les familles les plus concernées, les réseaux avec les services spécialisés se mettent peu à peu en place. Néanmoins ces lieux fonctionnent avec le principe de « libre adhésion », il ne s'agit pas d'un lieu thérapeutique ou de garde. Un partenariat avec l'école primaire se met aussi en place quand des frères et sœurs sont présents, afin de créer une prise en charge plus globale des familles concernées.

d) Divers

=====

Pénurie de logements pour les Ukrainiens

La situation est difficile, une séance est organisée le 8 décembre 2022 par le Canton. Il est nécessaire de proposer des foyers et lieux d'accueil complémentaires. Le Conseil d'Etat doit se positionner par rapport à plusieurs nouveaux lieux proposés par Lancy. Il y a aussi le problème des infrastructures scolaires, les écoles sont pleines. A cela s'ajoute la problématique de l'arrivée de mineurs non-accompagnés. Une présence des TSHM est prévue au foyer de l'Etoile suite à l'événement tragique survenu récemment, la situation est très tendue. Il y a une crise migratoire importante, les réfugiés viennent de plusieurs pays, l'hiver arrivant, cela accentue la problématique. La possibilité de rouvrir les PC est envisagée.

Sans-abrisme

Mme Moyard a été interviewée ce matin à Radio-Lac, elle a mis en avant l'engagement de la Virgule. L'ACG a décidé le doublement du nombre de places. C'est donc 500 places qui devraient être pérennisées, ce qui est une bonne nouvelle. Le Grand Conseil doit encore se prononcer sur

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

la LRPFI, ce qui confirmera la possibilité de mettre en application cette décision. En ce qui concerne Lancy, jusqu'en mai 2022, la Virgule a exploité ses roulottes, mais celles-ci ne correspondent plus aux prestations LAPSA, la qualité n'était plus suffisante. Un nouveau projet est en cours, mené de pair avec la Ville de Lancy, avec financement possible de la LAPSA. A savoir que Mme Moyard a déposé sa candidature en tant que représentante de l'ACG à la plateforme de coordination de ce dispositif.

POINTS FINAUX

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Fischer : ma question s'adresse à Mme Moyard au sujet de la passerelle qui relie Tivoli. Est-ce qu'un jour elle sera finie ?

M. Dérobert : c'est une question concernant le chemin des Hameaux où il y a un chantier qui se déroule, à l'endroit du futur PLQ de Chapelle-Gui, un micro-hameau provisoire, sur le site de l'Etat. On peut voir que ce sont des studios mobiles pour une durée de 5 ans. Je voulais savoir quelle était leur destination.

M. Mayer : je ne vais pas faire de la haute politique, mais simplement pour constater – et cela a été constaté par certaines et certains de mes collègues – que la salle était extrêmement chaude, également en entrant. Le mois dernier, c'était pareil, on a fini en ouvrant les fenêtres. Alors je ne sais pas si la température est réglée correctement, est-ce qu'il serait possible d'avoir un peu plus d'aération.

M. Couto : je l'ai anticipé, car je suis venu avec une veste un peu plus légère.

Mme Vandeputte : ma question est pour Mme Moyard. J'avais posé la question lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin dernier pour savoir où en était le traitement de la motion concernant le télétravail et entre autres de la numérisation de l'administration. Il m'avait été répondu qu'un gros travail était fourni pour le Statut du personnel, c'est chose faite. Par ailleurs, dans le cadre du budget, les RH se renforcent, donc j'ose espérer une suite prochainement.

Mme Moyard : M. Fischer, ce printemps en principe. Effectivement la passerelle n'est pas terminée. Nous avons du retard de livraison de différentes pièces, nous sommes en contrat d'entreprise totale avec SCRASA qui est notre unique interlocuteur, qui lui-même a des problèmes avec l'un de ses fournisseurs, qui lui-même a des problèmes avec l'un de ses sous-fournisseurs, bienvenue dans le monde des travaux. Sur fond de crise que vous connaissez, de retards divers de livraisons sur différents types de matériaux, ce qui fait que non seulement il y a des pièces qui ne sont pas encore arrivées, il y en a d'autres qui sont arrivées qui devaient déjà être peintes, avoir tel ou tel type de revêtement. En fait elles ont été posées sans les types de revêtement en question, donc il faut les faire sur place. Ce qui rend le chantier assez compliqué, c'est que, comme vous le savez on a dû fermer la route de Chancy pendant 2-3 jours à un moment très précis déterminé par l'OCT et là on devra de nouveau refermer la route de Chancy pendant 2 jours ; et l'OCT a décidé pour une raison que je ne m'explique pas tout à fait que ce serait le 31 janvier et le 1^{er} février, donc on n'est pas pendant les vacances scolaires – je ne sais pas pourquoi ils ont choisi ces dates. Il y a un certain nombre d'éléments qui seront posés à ce moment-là, mais ce n'est pas le 1^{er} février qu'elle sera terminée. Il y a eu encore deux-trois conflits de chantier, deux-trois difficultés à régler mais nous sommes en bonne voie et nous faisons le plus vite qu'on peut. Nous avons des demandes régulières de différentes personnes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

au sein de la population qui attendent l'ouverture de cette passerelle avec grande impatience, particulièrement dans le contexte des multiples chantiers du quartier de Surville. Donc, nous faisons du mieux qu'on peut, c'est un chantier difficile, un ouvrage particulier, ce n'est pas la même chose de construire une passerelle aérienne au-dessus d'une grande route que de construire un immeuble ou même une école. On fait de notre mieux et on espère l'inaugurer au printemps.

M. Mayer, sur la température de cette salle. La grande difficulté de cette salle, c'est son utilisation tout à fait variable, elle est effectivement à 20 degrés quand il n'y a personne dedans et qu'elle n'a pas été utilisée. Et évidemment vu le nombre de personnes que nous sommes, dans un volume finalement qui n'est pas si grand, la température monte de manière importante. Ces contrôles ont été faits il y a peu et le technicien en charge me disait qu'il avait vérifié, on est à 20,00 degrés. Je peux lui demander de repasser, ce ne sera pas forcément demain mais nous garderons cela à l'œil.

Et Mme Vandeputte, je pensais bien que vous alliez poser la question. Alors comme votre groupe a refusé les postes et notamment celui de chef de service RH, c'est tout à fait le genre de questions dont on n'aura pas l'occasion de s'occuper. Heureusement la majorité ne vous a pas suivie, mais c'est un exemple parmi d'autres. C'est sympa de demander plein de choses à l'administration et ensuite de ne pas lui donner les moyens de le faire. Donc un petit peu de cohérence s'il vous plaît, mais je n'ai pas oublié. C'est juste le mois dernier que vous avez voté ces deux réformes extrêmement importantes qui ont monopolisé l'attention des RH et au risque de vous déplaire ou de vous décevoir, et cela ne veut pas dire que je vais reporter d'autant le délai à vous répondre, mais le travail, on vous l'avait dit dans les débats ici même il y a un mois, le travail sur le dossier de l'échelle des fonctions n'est pas terminé. Donc, le Secrétaire général et les RH ont encore beaucoup de pain sur la planche, de même que les chefs de service d'ailleurs, notamment sur la remise à niveau de l'entier des cahiers des charges, le travail sur les indemnités et toute la mise à niveau des différents règlements et directives qui découlent du statut. Ce n'est que cet élément-là, je pourrais vous raconter tout ce qu'il y a d'autres à faire. Cela ne veut pas dire que vous n'aurez pas de réponse à cette motion. On pourrait vous répondre au Conseil municipal de janvier quelques platitudes et autre langue de bois, qui ne vous apporteront rien, mais ce que j'attends de pouvoir vous répondre c'est une véritable politique RH sur cette question et cela ne se fait pas en 2 secondes et particulièrement pas lorsqu'on n'a pas les moyens humains de faire ce travail-là. C'est un très bon exemple des injonctions qui nous sont faites et des moyens qui ne nous sont pas donnés par les mêmes groupes que ceux qui nous font ces injonctions. A un moment c'est un peu la quadrature du cercle, mais réponse en 2023 vous aurez Mme la Conseillère municipale.

Mme Vandeputte : merci Mme Moyard pour votre réponse. Je voulais effectivement l'inclure dans une seconde question. Effectivement, dans le cadre de cette refonte générale, de cette approche globale des collaborateurs, des cahiers des charges, etc. dont on a longuement parlé par rapport au statut du personnel, il me paraît précieux de pouvoir déjà traiter de cette question-là et de l'inclure dans toutes ces questions de réflexion, parce que je rappelle que cela amène une certaine efficience, que cela peut réduire certaines charges et à terme cela peut réduire certains besoins.

M. Bonfanti : par rapport à la question de M. Dérobert, c'est en lien avec les mêmes installations temporaires de logement qui étaient à Plan-les-Ouates, derrière le collège et école de commerce Aimée-Stitelmann sur le chemin de la Mère-Voie. Ces installations ont dû être enlevées parce qu'il y a un développement qui est en train de s'effectuer du côté de Plan-les-Ouates et c'est l'Hospice général qui a demandé à l'Etat de pouvoir développer ces éléments-là de manière temporaire dans la mesure où une modification de la planification du PLQ de Chapelle-Gui le permet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Mme Moyard : pour répondre à votre seconde question, non la politique RH et la politique en matière de télétravail n'a pas de lien avec la révision des cahiers des charges. Les cahiers des charges, c'est la liste des tâches de tel ou tel collaborateur. Par contre, cela a un lien avec l'un des objectifs de l'année 2023, à savoir la mise sur pied d'une politique des ressources humaines qui n'existe pas aujourd'hui dans cette commune. Donc, oui, cette question sera traitée mais pas en lien avec les cahiers des charges. Quant à l'assomption quelque peu questionnante que vous venez de faire, à savoir que cela réduirait les besoins en personnel de faire travailler le personnel en grande ou moyenne partie à la maison, je vous livre juste une anecdote qui m'a été répondue par différents collaborateurs ou collaboratrices durant ces dernières semaines : je demandais qu'une tâche soit faite, qui ne nécessitait absolument pas d'être particulièrement sur site, la réponse qui m'a été donnée – vous en apprécierez toute la portée – était « Ah non, je ne vais pas pouvoir le faire, je suis en télétravail ! », hormis le fait que ce n'était pas un jardinier qui me disait qu'il n'allait pas pouvoir s'occuper de la plate-bande. C'est un fait que le télétravail est quelque chose de compliquer, on avait déjà pu en parler, c'est un outil intéressant, de là à croire que c'est une baguette magique, même à l'heure de Noël, je ne pourrais malheureusement pas vous suivre.

M. Haas : je vous rassure ce n'est pas une question, c'est juste parce qu'on est quand même à l'aune d'une révolution climatique qui nous concerne tous et j'aimerais juste vous faire un clin d'œil. Après le Mésobromion du parc Chuit qui semble changer complètement la destinée d'un projet dont on s'occupe depuis 10 ans, il y a un autre problème lié à la biodiversité, c'est que sur l'autorisation d'abattage du magnifique chêne à la place des Ormeaux, c'est arbre a déjà perdu toutes ses branches principales, le tronc va rester. Je trouve que le symbole est magnifique, parce que cet arbre est habité par une forte concentration de grands capricornes, un coléoptère dont l'espèce est protégée, mais sur le site c'est marqué « dont l'espère est protégée ». Je pense que c'est un lapsus pour l'espérance de ce coléoptère.

M. Couto : je vous remercie tous, je clos la séance et vous souhaite des bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2022

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.